

RAPPORT FINANCIER

assemblée générale mixte du 20 mai 2009

Sommaire

Rapport du directoire	18
Observations du conseil de surveillance à l'assemblée générale mixte du 20 mai 2009	41
Rapport de la Présidente du conseil de surveillance	42
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport de la Présidente du conseil de surveillance	47
Comptes consolidés	48
Bilan consolidé	48
Compte de résultat consolidé	50
Tableau des flux de trésorerie	51
Etat des profits et pertes comptabilisés	52
Variations des capitaux propres	52
Notes annexes aux états financiers consolidés	53
Comptes Sogara	71
Comptes Centros Comerciales Carrefour	73
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	75
Comptes sociaux	76
Bilan	76
Compte de résultat	78
Tableau de trésorerie	79
Participations	80
Annexe aux comptes sociaux	80
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	91
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	92
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	94
Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions proposée à l'assemblée	96
Résolutions de l'assemblée générale mixte	97
Attestation du responsable du rapport financier annuel	100

18

19

GUYENNE ET
GASCOGNE

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Le directoire de Guyenne et Gascogne vous a réunis en assemblée générale pour vous présenter son rapport sur l'exercice 2008.

1. Société mère

1.1 Réseau commercial

La surface de vente de la société s'est accrue de 4 400 m² :

- agrandissement du Carrefour de Dax (+ 1 620 m²),
- achat du supermarché de Nérac (+ 1 460 m²),
- agrandissement de deux supermarchés (+ 1 320 m²).

L'opération Carrefour Market a débuté en octobre 2008 et quatre supermarchés avaient pris la nouvelle enseigne au 31 décembre 2008.

ENSEIGNES	31/12/2008		31/12/2007	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Hypermarchés Carrefour	6	31 300 m ²	6	29 700 m ²
Supermarchés Champion et Carrefour Market	28	42 600 m ²	27	39 800 m ²
TOTAL	34	73 900 m²	33	69 500 m²

1.2 Chiffre d'affaires TTC

Les hypermarchés progressent de 1,8 % (- 1 % pour le chiffre d'affaires hors carburant) ; ils ont maintenu leur part de marché en alimentaire dans un contexte général de baisse en volume de la consommation, grâce à une politique tarifaire compétitive et au succès des programmes de promotion et de fidélité.

Les supermarchés réalisent une performance supérieure (+ 4,2 % pour le chiffre d'affaires hors carburant), avec l'apport d'un nouveau magasin et de deux agrandissements, et avec la nouvelle enseigne en fin d'exercice.

(en milliers d'euros)	2008		2007	Variation
Hypermarchés	316 039	54,1 %	310 412	+ 1,8 %
Supermarchés	268 070	45,8 %	249 154	+ 7,6 %
Ventes en gros	733	0,1 %	999	ns
TOTAL	584 842	100,0 %	560 565	+ 4,3 %

1.3 Ventes par rayon

La répartition des ventes est marquée par la quote-part croissante des carburants qui enregistrent une forte progression des prix sur les trois premiers trimestres, suivie d'une baisse au quatrième trimestre.

(en %)	2008	2007
PGC (produits de grande consommation)	27,3	27,6
Produits frais	32,4	33,4
Non-alimentaire	15,0	16,1
Carburants	25,3	22,9
TOTAL	100,0	100,0

1.4 Investissements

Les investissements significatifs de l'exercice ont porté :

- pour les hypermarchés, sur l'agrandissement-rénovation du Carrefour de Dax (10 253 milliers d'euros) ;
 - pour les supermarchés, sur les agrandissements-rénovations des magasins de :
 - Villeneuve de Marsan2 773 milliers d'euros
 - Arudy4 194 milliers d'euros
- et sur la prise de participation à 100 % de la filiale Etablissements Quinzani, propriétaire du Champion de Nérac (1 718 milliers d'euros).

(en milliers d'euros)	2008	2007
Hypermarchés	12 558	3 681
Supermarchés	10 335	16 012
Entrepôts	548	5 829
Siège social	356	3 410
TOTAL	23 797	28 932

1.5 Résultats

Le compte de résultat se compare favorablement à celui de 2007 :

- Le résultat d'exploitation progresse de 15,7 % :
 - grâce à l'augmentation du taux de marge commerciale (+ 0,21%) qui bénéficie des conditions d'achat après signature avec Carrefour de l'avenant au contrat d'enseigne et d'approvisionnement, taux qui est par ailleurs pénalisé par l'effet mécanique de la hausse des prix des carburants ;
 - malgré l'augmentation des frais de personnel due au rattrapage des bas salaires pour régler le litige « temps de pause » ;
 - avec le bon contrôle des frais généraux, notamment logistiques.

- Le résultat financier est positif de 1 186 milliers d'euros.
- Le résultat exceptionnel, légèrement positif, enregistre notamment la plus-value de cession sur les titres de participation Société Nouvelle Sogara (2 545 milliers d'euros).
- Le dividende reçu de Sogara est très supérieur à celui de l'an dernier, du fait de la distribution exceptionnelle effectuée en décembre 2007 par Centros Comerciales Carrefour.

(en milliers d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires HT	516 311	496 031
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	2 643	2 285
Résultat financier	1 186	144
Résultat exceptionnel ⁽²⁾	360	- 1 679
Résultat avant dividende et impôt	4 189	750
Dividende Sogara	91 381	30 868
Impôt société	- 829	- 748
TOTAL	94 741	30 870

(1) dont charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI

(2) dont amortissements dérogatoires sur constructions
dont plus-value sur titres Société Nouvelle Sogara + 2 545 -
dont abandon de créance Ets Quinzani - 310 -

1.6 Affectation du résultat

Nous vous proposons de fixer à 12,80 euros le dividende sur lequel s'imputera l'acompte de 9 euros déjà versé le 30 mai 2008. Le solde de 3,80 euros est à comparer au dividende de 3,50 euros distribué au titre de l'exercice précédent ; il progresse de 8,6 %, soit un taux largement supérieur à l'augmentation du résultat consolidé (+ 2,5 %).

Le dividende sera payable le 29 mai 2009. L'intégralité du montant distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison des actions auto-détenues lors de la mise en paiement seront affectées au « report à nouveau ».

Bénéfice de l'exercice	94 740 620
Report à nouveau antérieur	- 32 124 000
Montant à répartir	62 616 620
Dividende (6 768 335 x 12,80 €)	86 634 688
- acompte sur dividende de 9 euros (6 768 335 x 9 €)	- 60 915 015
6 768 335 x 3,80 €	25 719 673
Autres réserves	10 000 000
Report à nouveau	26 896 947

Les dividendes des trois derniers exercices se sont élevés à :

	2007	2006	2005
Nombre d'actions rémunérées	6 768 335	6 768 335	6 768 335
Nominal	16,00 €	16,00 €	16,00 €
Dividende net	3,50 €	3,20 €	2,65 €

1.7 Informations sur les risques et les litiges

Les risques d'exploitation sont gérés, pour l'essentiel, de façon décentralisée dans les magasins et entrepôts :

Sécurité des personnes et des biens :

De nombreux contrôles sont effectués par les responsables sécurité des magasins et par des organismes extérieurs :

- commissions de sécurité, qui vérifient les établissements recevant du public,
- contrôles des installations techniques (notamment électriques),
- vérifications périodiques des installations Sprinkler anti-incendie.

Sécurité alimentaire et sanitaire :

- des procédures de contrôle et d'alerte sont en place pour faire face à une situation de crise,
- les contrôles portent notamment sur les opérations d'hygiène, de respect de la chaîne de froid, et sur la traçabilité.

Risques environnementaux :

- les zones de risque concernent les 29 stations-services et l'entrepôt de Labenne (capacité de stockage importante).

Risques de fraudes et agressions :

- ces risques portent essentiellement sur des détournements de marchandises et de liquidités. Les procédures de contrôle interne sont détaillées dans le rapport de la Présidente du conseil de surveillance.

Risques de dysfonctionnement informatique :

- ces risques peuvent affecter le fonctionnement de l'entrepôt ou d'un magasin (notamment du système d'encaissement).

Risques de concurrence :

- l'ouverture d'un nouveau concurrent peut déstabiliser la gestion d'un magasin.

Les autres risques, à caractère juridique et financier, sont gérés de façon centralisée :

Risque de crédit :

- il représente le risque de pertes financières sur des créances clients et des titres de placement.

Ce risque n'est pas significatif en ce qui concerne les clients du fait du très faible volume des ventes aux personnes qui bénéficient de conditions de paiement à crédit et en raison du suivi régulier de leur solde.

Pour les placements, la société investit uniquement dans des titres liquides, à caractère monétaire.

Risque de taux d'intérêt :

- il représente des montants non significatifs car la société n'est pas endettée.

Risque de change :

- la société réalise la quasi-totalité de ses achats et l'intégralité de ses ventes en euros ; elle n'est pas exposée au risque de change.

Risque de bourse :

- la société détient, au 31 décembre 2008, 119 288 de ses propres actions. Elle n'est pas exposée à un risque à ce titre dans la mesure où ces actions sont destinées à être annulées.

Risque lié à l'environnement légal :

- il concerne principalement l'application de la réglementation économique (concurrence et consommation).

Litiges et provisions :

- l'essentiel des provisions correspond aux engagements de retraite et médailles du travail.
- les provisions pour litiges représentent 1 174 milliers d'euros.

Politique d'assurances :

- la société a souscrit un contrat d'assurance dommages et perte d'exploitation, ainsi qu'un contrat de responsabilité civile couvrant l'ensemble de ses établissements avec des franchises de faible montant.

Engagements hors bilan :

- il s'agit d'engagements immobiliers : locations des murs de certains magasins (engagements donnés) ou baux commerciaux signés avec les locataires des galeries marchandes (engagements reçus), ainsi que des engagements d'acquisition dans le cadre de l'expansion,
- il n'y a pas d'engagements de caution donnée.

2. Capital social

Le nombre d'actions composant le capital social (6 768 335) n'a pas varié au cours de l'exercice. Il n'y a pas d'options de souscription qui pourraient entraîner la création de nouvelles actions. Il n'y a pas non plus d'autorisation en cours de validité pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les actionnaires connus, détenant au 31 mars 2009 un pourcentage du capital supérieur :

- à l'un des seuils définis par l'article L 233-13 du Code de Commerce,
- au seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, défini par l'article 10 des statuts, sont :

	En nombre d'actions		En droits de vote ⁽¹⁾	
	Mars 2009	Mars 2008	Mars 2009	Mars 2008
Groupe familial Beau	20,92 %	20,92 %	32,22 %	33,25 %
Amber Master Fund SPC (Iles Caïman)	19,54 %	16,54 %	15,79 %	13,59 %
Arnhold & Bleichroeder (New York)	9,44 %	7,57 %	7,63 %	6,22 %
Brown Brothers Harriman (Boston)	6,70 %	6,70 %	5,42 %	5,51 %
Schroder (Londres)	5,27 %	5,27 %	4,26 %	4,33 %
Tocqueville Finance	4,97 %	7,48 %	4,01 %	6,14 %
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE	6 768 335	6 768 335	8 375 808	8 237 542

(1) Un droit de vote double est attribué à toutes les actions détenues sous la forme nominative depuis au moins 4 ans.

Les membres du groupe familial Beau ont signé un engagement collectif de conservation de titres portant sur les 20,92 % du capital pour une durée de 2 ans à compter du 14 décembre 2005. Cet engagement a été relayé par un engagement individuel de conservation des actions pour une durée de 4 ans à compter du 15 décembre 2007 (durée initiale de 6 ans ramenée à 4 ans par la nouvelle réglementation).

Groupe familial Beau	En actions	En droits de vote
Micheline Beau	3,37 %	4,73 %
Emmeline d'Audiffret-Pasquier	5,38 %	8,37 %
Christian Beau	5,18 %	8,37 %
Ghislaine de Montesquiou	5,63 %	9,09 %
Bertrand de Montesquiou	0,70 %	1,13 %
Indivision Beau	0,66 %	0,53 %
La Patrimoniale (société contrôlée par Vincent Hollard)	-	-
	20,92 %	32,22 %

Les membres du conseil de surveillance et du directoire n'ont procédé, au cours de l'exercice 2008, à aucune opération d'acquisition ou de cession portant sur les titres de la société.

Par ailleurs, le Plan d'Epargne Entreprise détenu par les salariés possède au 31 mars 2009 42 523 actions Guyenne et Gascogne (0,63 % du capital).

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la société a procédé au cours de l'exercice 2008 aux opérations d'achat ci-dessous :

- Nombre d'actions achetées : 119 288
- Montant des achats : 9 204 066 euros
- Cours moyen des achats 77,16 euros
- Montant total des frais de négociation 18 658 euros

Elle détenait donc au 31 décembre 2008 119 288 actions Guyenne et Gascogne destinées à être annulées.

Nous vous demandons de renouveler pour une période de 18 mois l'autorisation permettant à la société de procéder à l'achat en bourse de ses propres actions. Les acquisitions, limitées à 5 % du capital, pourront être effectuées en vue de :

- procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires,
- conserver les actions achetées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

3. Conseil de surveillance et directoire

3.1 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux :

Emmeline d'Audiffret-Pasquier

Présidente du conseil de surveillance,
Membre du groupe familial Beau,
Née le 17 juillet 1953
Date du premier mandat : décembre 2005
Date de fin du mandat en cours : mai 2014
Nombre d'actions Guyenne et Gascogne : 364 482
Autre mandat au sein de Guyenne et Gascogne :
Membre du comité de direction de Sogara SAS.

Vincent Hollard

Vice-Président du conseil de surveillance,
Membre du groupe familial Beau,
Membre du comité d'audit,
Né le 8 septembre 1929
Date du premier mandat : juin 1997
Date de fin du mandat en cours : mai 2014
Nombre d'actions Guyenne et Gascogne : 6 500
Autre mandat au sein de Guyenne et Gascogne :
Membre du comité de direction de Sogara SAS,
Autres mandats :
Président de COFIP,
Vice-Président Administrateur de GIMAR Finance et Cie,
Administrateur de QUINETTE-GALLAY,
Administrateur de COPAFIMA,
Membre du Conseil de ANSA,
Membre du Conseil de I.C.C. (International Chamber of Commerce),
Membre du Conseil et Président de la Société des Amis de la Légion d'Honneur,
Membre du Conseil de surveillance de la Foncière INEA.

Christian Beau

Membre du conseil de surveillance,
Membre du groupe familial Beau,
Président du comité d'audit,
Né le 3 février 1951
Date du premier mandat : juin 1996
Date de fin du mandat en cours : mai 2014
Nombre d'actions Guyenne et Gascogne : 350 687

Jacques Le Foll

Membre du conseil de surveillance,
Administrateur indépendant,
Né le 24 octobre 1946
Date du premier mandat : mai 2008
Date de fin du mandat en cours : mai 2014
Nombre d'actions Guyenne et Gascogne : 50
Autres mandats :
Président de SPEEDY SAS
Conseiller stratégique des sociétés :
- TILDER : cabinet de conseil en communication, de relations publiques, de relations presse et de public affairs,
- Groupe OSO : Overseas Seafood Operations, groupe leader dans la pêche, l'élevage et le négoce de la crevette de Madagascar.

22

23

GUYENNE ET
GASCOGNE

Philippe Marini

Membre du conseil de surveillance,
Administrateur indépendant,
Né le 28 janvier 1950
Date du premier mandat : mai 2008
Date de fin du mandat en cours : mai 2014
Nombre d'actions Guyenne et Gascogne : 50

Autres mandats :

Avocat à la Cour,
Administrateur de CIPM International,
Membre du conseil de surveillance de GIMAR Finance et Cie,
Membre du conseil de surveillance de COFIP.

Jacques de Pontac

Membre du conseil de surveillance,
Membre du comité d'audit,
Né le 10 juin 1939
Date du premier mandat : novembre 1978
Date de fin du mandat en cours : mai 2014
Nombre d'actions Guyenne et Gascogne : 250

Autres mandats :

Administrateur de Sofragi (Sicaf),
Président Directeur Général d'Optilia Diversifiée –
Sicav d'Optigestion (Groupe Martin-Maurel),
Président Directeur Général d'Optilia Pythagore Europe,
Membre du directoire de la société Optigestion,
Viticulteur.

Bertrand de Montesquiou

Président du directoire,
Membre du groupe familial Beau,
Né le 1^{er} juillet 1947
Date du premier mandat : novembre 1982
Date de fin du mandat en cours : mai 2014

Autres mandats au sein de Guyenne et Gascogne :

Vice-Président Directeur Général de Sogara SAS,
Vice-Président de Centros Comerciales Carrefour (Espagne).

Autres mandats :

Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes,
Administrateur du MEDEF Landes,
Administrateur de B.E.M. (Bordeaux Ecole de Management),
Conseiller de la Banque de France des Pyrénées Atlantiques.

Jean Boutsoque

Directeur Général,
Né le 17 novembre 1941
Date du premier mandat : octobre 1985
Date de fin du mandat en cours : mai 2014

Autres mandats :

Vice-Président du Comité Interprofessionnel du Logement CIL 64,
Administrateur de l'Office Départemental des HLM des Pyrénées-Atlantiques,
Administrateur de l'Institut Français du Marchandising (I.F.M.).

Marc LégUILLETTE

Secrétaire général,
Membre du comité d'audit,
Né le 6 septembre 1947
Date du premier mandat : novembre 1978
Date de fin du mandat en cours : mai 2014

Autres mandats au sein de Guyenne et Gascogne :

Représentant permanent de Guyenne et Gascogne :

- au comité de direction de Sogara SAS,
- au conseil d'administration de Somafre SA,
- Représentant permanent de Sogara au conseil d'administration de Centros Comerciales Carrefour (Espagne),

Président des filiales :

- Gerflo SA et SACIR SAS.

3.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Nom	Fonction	Rémunération Exercice 2007	Rémunération Exercice 2008
Bertrand de Montesquiou	Président du directoire	245 362	242 626
Jean Boutsoque	Directeur général	184 770	191 028
Marc LégUILLETTE	Secrétaire général	151 031	157 344
Christian Beau	Membre du directoire	100 018	67 858
	Membre du conseil de surveillance	-	20 000
Emmeline d'Audiffret-Pasquier	Présidente du conseil de surveillance	102 000	102 000
Vincent Hollard	Vice-Président du conseil de surveillance	18 000	31 500
Alexandre Delieuze	Membre du conseil de surveillance	6 000	3 000
Jacques de Pontac	Membre du conseil de surveillance	6 000	13 000
Jacques Le Foll	Membre du conseil de surveillance	-	10 000
Philippe Marini	Membre du conseil de surveillance	-	10 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant	Néant
TOTAL		813 181	848 356

Tableau récapitulatif des rémunérations des membres du directoire

Nom et fonction		Exercice 2007	Exercice 2008
Bertrand de Montesquiou Président du directoire	- rémunération fixe	231 557	239 428
	- rémunération variable	-	-
	- rémunération exceptionnelle	-	-
	- avantages en nature	13 805	3 198
	TOTAL	245 362	242 626
Jean Boutsoque Directeur général	- rémunération fixe	180 358	186 616
	- rémunération variable	-	-
	- rémunération exceptionnelle	-	-
	- avantages en nature	4 412	4 412
	TOTAL	184 770	191 028
Marc Léguillette Secrétaire général	- rémunération fixe	148 910	155 223
	- rémunération variable	-	-
	- rémunération exceptionnelle	-	-
	- avantages en nature	2 121	2 121
	TOTAL	151 031	157 344
Christian Beau Membre du directoire jusqu'au 18 mars 2008	- rémunération fixe	97 805	21 629
	- rémunération variable	-	-
	- rémunération exceptionnelle	-	45 750
	- avantages en nature	2 213	479
	TOTAL	100 018	67 858

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du conseil de surveillance

		Montants versés Exercice 2007	Montants versés Exercice 2008
Emmeline d'Audiffret-Pasquier Présidente du conseil de surveillance	- jetons de présence	6 000	13 000
	- rémunération	96 000	89 000
Vincent Hollard Vice-Président du conseil de surveillance	- jetons de présence	6 000	13 000
	- rémunération	12 000	18 500
Christian Beau Président du comité d'audit	- jetons de présence	-	10 000
	- rémunération	-	10 000
Alexandre Delieuze Membre du conseil de surveillance	- jetons de présence	6 000	3 000
	- rémunération	-	-
Jacques de Pontac Membre du conseil de surveillance	- jetons de présence	6 000	13 000
	- rémunération	-	-
Jacques Le Foll Membre du conseil de surveillance	- jetons de présence	-	10 000
	- rémunération	-	-
Philippe Marini Membre du conseil de surveillance	- jetons de présence	-	10 000
	- rémunération	-	-
TOTAL		132 000	189 500

Autres rémunérations des mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant
Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	Néant
Actions de performance devenues disponibles	Néant
Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Néant

Informations sur les rémunérations des membres du directoire

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Bertrand de Montesquiou Président du directoire - début de mandat : mai 1996 - fin de mandat : mai 2014	non	non	oui ⁽¹⁾	non
Jean Boutsoque Directeur général - début de mandat : mai 1996 - fin de mandat : mai 2014	non	non	oui ⁽¹⁾	non
Marc Léguillette Secrétaire général - début de mandat : mai 1996 - fin de mandat : mai 2014	oui	non	oui ⁽¹⁾	non

(1) Il s'agit de l'indemnité de départ en retraite

3.3 Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées ci-dessous qui sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Cession le 21 juillet 2008 des titres de participation Société Nouvelle Sogara à la filiale Sogara SAS pour un montant de 35 034 688 euros. Du fait de cette opération intra-groupe, notre filiale à 50 % Sogara SAS contrôle 100 % de Société Nouvelle Sogara alors que cette dernière était auparavant directement filiale à 50 % de Guyenne et Gascogne.
- Achat de 11 actions Sogara en septembre 2008 à Messieurs Christian Beau, Bertrand de Montesquiou, Vincent Hollard pour un montant total de 8 316 euros. Cette opération permet à Guyenne et Gascogne de détenir exactement 50 % du capital de Sogara.

- Vous aurez par ailleurs à vous prononcer sur l'engagement de verser une indemnité de départ au profit des trois membres du directoire lors de la cessation du mandat ouvrant droit à pension de retraite. Cet engagement a été autorisé par le conseil de surveillance du 19 septembre 2006 ; il a été complété par l'adoption de critère de performance par le conseil de surveillance du 8 janvier 2009. Conformément à la réglementation, cette opération fait l'objet de trois résolutions distinctes, une pour chacun des membres du directoire.

3.4 Autres intérêts des dirigeants

Aucun prêt ni garantie n'est accordé en faveur de mandataires sociaux par la société ou une société du groupe. Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social ou à sa famille.

3.5 Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes ont été nommés par l'assemblée générale du 23 mai 2006 ; leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

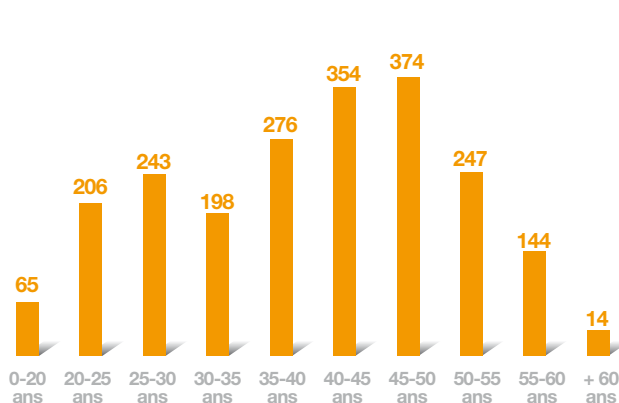
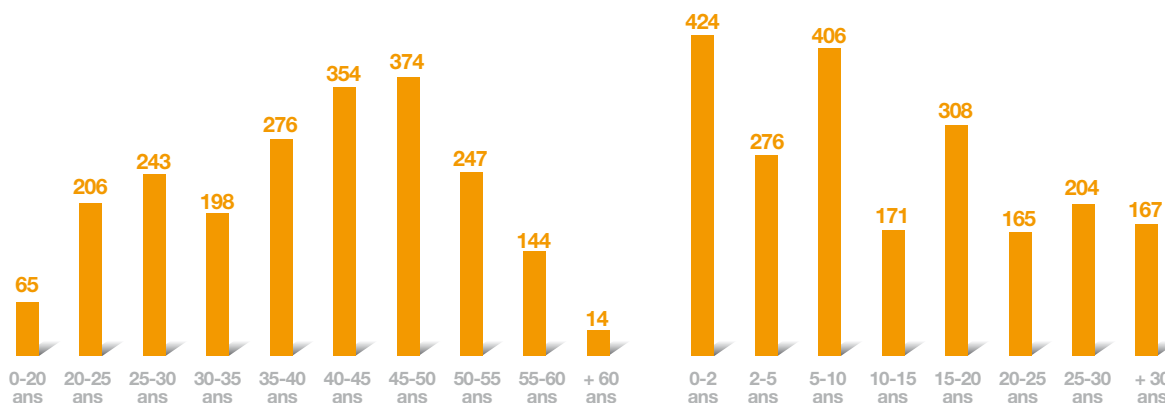
Leurs honoraires se sont élevés à :

	Exercice 2008	Exercice 2007
AUDIAL	135 492	114 940
FIGEOR	134 613	120 080

4. Informations sociales concernant la société mère

4.1 Effectif

	Cadres	Agents de maîtrise et techniciens	Ouvriers et employés	Total	Rappel 31/12/2007
EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE	178	281	1 662	2 121	2 113
Dont temps complet	178	251	837	1 266	1 248
Dont temps partiel	-	30	825	855	865
Effectif permanent	170	256	1 386	1 812	1 761
Titulaires d'un contrat à durée déterminée	-	10	190	200	206
Effectif moyen mensuel	178	273	1 626	2 077	2 076
Hommes	138	143	473	754	757
Femmes	40	138	1 189	1 367	1 356
TOTAL DES EMBAUCHES ET REPRISES	11	30	614	655	701
Contrats à durée indéterminée	11	16	77	104	156
Contrats à durée déterminée	-	11	263	274	274
Saisonniers	-	-	226	226	241
Retours congés sans solde	-	1	23	24	30
Reprise de magasin	-	2	25	27	0
TOTAL DES DÉPARTS ET CESSIIONS	21	34	592	647	657
Démissions	7	12	101	120	129
Licenciements	6	6	43	55	61
Fin de contrats à durée déterminée	-	2	156	158	133
Fin de contrats saisonniers	-	-	227	227	242
Départs en cours de période d'essai	3	4	16	23	29
Congés sans solde	1	1	28	30	36
Retraite	4	8	19	31	26
Décès	-	1	2	3	1
Cessions de magasins	-	-	-	0	0
PROMOTIONS ET RECLASSEMENTS	7	5	- 12	0	0

4.2 Pyramide des âges

4.3 Répartition du personnel par ancienneté

4.4 Rémunérations annuelles moyennes

Masse salariale	2008		2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	6 326 024	1 357 534	6 483 039	1 253 514
Agents de maîtrise et techniciens	3 490 619	3 298 974	3 164 772	3 207 922
Ouvriers employés	8 969 825	20 057 788	8 367 481	18 579 152
TOTAL	18 786 468	24 714 296	18 015 292	23 040 588

Effectif moyen	2008		2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	140	38	147	35
Agents de maîtrise et techniciens	141	132	132	141
Ouvriers employés	461	1 165	463	1 158
TOTAL	742	1 335	742	1 334

Rémunération annuelle moyenne	2008		2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	45 186	35 725	44 102	35 815
Agents de maîtrise et techniciens	24 756	24 992	23 976	22 751
Ouvriers employés	19 457	17 217	18 072	16 044
TOTAL	25 319	18 513	24 279	17 272

4.5 Absentéisme

Nombre de journées d'absence (jours calendaires)	Cadres	Agents de maîtrise et techniciens	Ouvriers employés	Total	Rappel 2007
NOMBRE DE JOURNÉES D'ABSENCE	2 053	3 161	37 490	42 704	43 293
Nombre de journées d'absence pour maladie	1 372	1 679	20 741	23 792	22 022
Nombre de journées d'absence pour maladie avec hospitalisation	533	760	5 311	6 604	6 860
Nombre de journées d'absence pour accident du travail et de trajet	50	92	5 108	5 250	5 635
Nombre de journées d'absence pour maternité	76	597	6 120	6 793	8 435
Nombre de journées d'absence pour paternité	22	33	210	265	341

4.6 Accidents du travail

	Cadres	Agents de maîtrise et techniciens	Ouvriers employés	Total	Rappel 2007
Accidents de travail	13	12	143	168	126
Accidents de trajet	1	2	20	23	8
TOTAL	14	14	163	191	134
dont accidents avec arrêt	5	6	119	130	86
Nombre de journées perdues	50	92	5 108	5 250	5 635
dont pour accidents de travail	50	44	4 994	5 088	5 576
dont pour accident de trajet	-	48	114	162	59

4.7 Formation professionnelle

	2008	2007	2006
Cadres	316	115	140
Agents de maîtrise et techniciens	189	144	131
Employés	558	589	336
Ouvriers	29	78	-
Nombre de stagiaires	1 092	926	607
Nombre de stages	497	554	536
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION	9 731	13 049	9 376

4.8 Déclaration travailleurs handicapés

	Nbre de personnes handicapées présentes en 2008	Nbre d'unités au titre des CAT	Décompte des minorations	Unités 2008	Nbre de bénéficiaires à employer en 2008	Unités manquantes 2008	Contribution libératoire 2008	Unités manquantes 2007	Contribution libératoire 2007
Siège social	1,83	0,76	0,50	3,09	4,00	0,91	4 756	1,05	5 317
Achats et logistique	13,00	2,32	-	15,32	9,00	-	-	-	-
Branche Hypermarchés	50,75	1,64	4,50	56,89	43,00	1,97	10 295	2,32	11 748
Branche Supermarchés	37,41	1,56	3,00	41,97	25,00	6,14	32 088	8,52	43 145
TOTAL	102,99	6,28	8,00	117,27	81,00	9,02	47 139	11,89	60 210

4.9 Budget des comités d'établissement

	2008			2007		
	Masse salariale	Fonctionnement 0,20 %	Œuvres sociales 1%	Masse salariale	Fonctionnement 0,20 %	Œuvres sociales 1%
Total	43 500 765	87 002	435 008	41 055 880	82 112	410 559

4.10 Personnel intérimaire

Etablissements	Nombre d'intérimaires	Rappel 2007	Nombre de jours travaillés	Rappel 2007	Nombre d'heures normales	Rappel 2007	Nombre d'heures supplém.	Rappel 2007
Hypermarchés	750	808	2 642	2 238	16 899	14 326	309	164
Supermarchés	128	96	812	644	5 213	3 883	70	26
Achats et logistique	31	117	685	1 415	3 843	14 140	20	259
Siège social	6		25		208		8	
SOCIÉTÉ	915	1 021	4 164	4 297	26 163	32 349	407	449

5 - Indicateurs environnementaux**5.1 Périmètre des indicateurs**

De taille modeste, Guyenne et Gascogne ne dispose pas de moyens financiers comparables aux géants de la distribution alimentaire pour mener à bien sa politique environnementale. De plus, les différences d'organisation de ses branches – hypermarchés, supermarchés, achats et logistique, et siège social - rendent impossible une approche unique du management environnemental. La direction de la société définit donc les grandes lignes de sa stratégie, avant d'en confier la mise en œuvre aux directeurs de branche, dans le respect des spécificités de leur activité.

Une politique environnementale progressive

La politique environnementale menée par les directeurs de branche est basée sur la progressivité, le pragmatisme et la convergence des actions menées. Ainsi, dans les branches hypermarchés et supermarchés, les innovations environnementales sont d'abord testées dans quelques magasins. Si leur impact sur les indicateurs environnementaux est probant, ces innovations sont progressivement déployées dans d'autres établissements de la branche et systématiquement lors d'agrandissement, de transfert ou

30

31

GUYENNE ET
GASCOGNE

d'ouverture de magasins. « A chaque ouverture, rénovation ou agrandissement de supermarchés, le système de recyclage des eaux usées de la station de lavage pour automobiles, qui a été testé en 2007 sur les sites de Condom et Tartas, est déployé. L'an dernier, nous avons ainsi équipé les magasins d'Arudy et de Villeneuve-de-Marsan qui ont été agrandis, ainsi que celui de Peyrehorade dont l'extension est programmée pour juin 2009 », indique Robert Indaburu, directeur de la branche supermarchés.

Une méthode de calcul des indicateurs environnementaux affinée

Comme les années précédentes, les indicateurs environnementaux sont détaillés par branche : hypermarchés, supermarchés, entrepôt et logistique.

Le siège social, qui emploie 3,9 % de l'effectif du groupe (82 salariés) au sein de ses 2 étages de bureaux d'une superficie de 2 300 m², ne publie pas de statistiques. En effet, son activité n'a pas un impact notable sur l'environnement. D'une architecture et d'une construction à la pointe de la modernité, le bâtiment occupé depuis mai 2007 a été équipé des dernières innovations environnementales : éclairage automatique à détecteur de présence dans les parties communes, climatisation « double-flux », chauffage par chaudière à condensation... De plus, des règles de fonctionnement respectueuses de l'environnement ont été définies : tri sélectif, double utilisation des ramettes de papier, recyclage des cartouches d'encre pour imprimante... Cependant, à partir de 2009, le siège social s'engage à publier ses consommations d'énergie et d'eau ainsi qu'à suivre leur évolution d'une année sur l'autre.

Périmètre des indicateurs

- Branche hypermarchés : 6 magasins pour une superficie totale de 31 288 m² au 31 décembre 2008,
- Branche supermarchés : 28 magasins pour une superficie totale de 42 564 m² à fin 2008,
- Branche achats et logistique : 2 entrepôts « sec » et « frais » à Labenne pour une superficie de 25 000 m² à fin 2008.

Jusqu'en 2006, pour calculer la superficie globale de chaque branche d'activité, seuls les établissements ayant eu un impact significatif sur les indicateurs environnementaux de l'année étaient pris en compte ; à partir de 2007 le calcul a été affiné. Une superficie fin d'année et une superficie moyenne pondérée de l'année sont présentées dans le tableau récapitulatif des indicateurs environnementaux de chaque branche. C'est la superficie moyenne pondérée qui est désormais retenue pour comparer les indicateurs ;

elle est calculée au prorata des mois d'activité effective de chaque surface.

5.2 Exhaustivité des indicateurs

Ce rapport ne présente que les indicateurs NRE exploitables, quantifiables et pertinents par rapport à l'activité de Guyenne et Gascogne. A savoir : les consommations énergétiques (électricité, gaz et fuel) et d'eau, ainsi que les différents déchets. Les indicateurs ci-dessous n'y figurent donc pas :

- Rejets dans l'eau : néant
- Rejets dans l'air :
 - La principale source de pollution de l'air provient des émissions de gaz utilisés pour la production de froid des rayons frais et surgelés ainsi que pour la climatisation. Les gaz utilisés sont conformes aux réglementations en vigueur : R22, HCFC, HFC et R404.
 - Le transport des marchandises étant confié à des prestataires, les émissions de CO₂ des camions ne peuvent pas être analysées par la société. Cependant, en optimisant les flux logistiques de l'entrepôt aux magasins, Guyenne et Gascogne s'efforce de limiter le nombre de kilomètres parcourus par les camions. En 2009, de nouvelles initiatives seront prises pour réduire encore plus drastiquement les allers-retours des camions entre l'entrepôt et les magasins.
- Rejets dans le sol :
 - Les stations-services des supermarchés et des hypermarchés sont toutes équipées de séparateurs d'hydrocarbures.
 - Les eaux de lavage des entrepôts « froid » et « sec » sont stockées avant d'être traitées par un prestataire spécialisé.
- Nuisances olfactives : néant
- Nuisances sonores : Les seules nuisances sonores proviennent du transport de marchandises, une tâche confiée à des partenaires soucieux de maîtriser leurs impacts environnementaux.
- Protection de l'environnement : Chaque ouverture ou agrandissement de magasin est précédé d'une étude d'urbanisme et d'impact environnemental pour optimiser son « intégration paysagère ».
- Litiges environnementaux : néant

5.3 Hypermarchés : forte baisse des consommations d'énergie et d'eau

En 2008, la superficie totale des 6 hypermarchés de la société mère a légèrement progressé à 31 288 m², après l'extension du magasin de Dax de 1 620 m² achevée début juillet 2008.

32

33

GUYENNE ET
GASCOGNE

« Le nouvel hypermarché de Dax illustre la réussite d'un partenariat public-privé entre Guyenne et Gascogne, la Ville de Dax, le cabinet Hubert Architecture, le géomètre Bruno Cardonne et tous les spécialistes du BTP locaux ou filiales locales de grands groupes. Grâce à leur étroite collaboration, le bâtiment rénové et agrandi ainsi que son parking s'intègrent parfaitement dans l'environnement de cette entrée de ville, voire l'améliorent », résume Jean-Paul Gourgues, directeur de la branche hypermarchés.

La stratégie collective d'économie d'énergie et d'eau de la branche hypermarchés s'est révélée particulièrement

payante en 2008 avec de très fortes baisses de consommation. La réduction des factures d'électricité, de gaz et de fuel a été accentuée par les conditions météorologiques (été moins chaud, hiver moins rigoureux) qui ont prévalu dans le Sud-Ouest, l'an dernier.

Afin de donner du sens aux variations des indicateurs environnementaux liées à la météo, Gérard Morandin, directeur de l'hypermarché de Cahors et responsable environnement de la branche hypermarchés, envisage de créer un historique mensuel du suivi des températures pour les six villes où sont installés les hypermarchés de la société mère.

	2008	2007	2006
Superficie (en m²)			
fin d'année	31 288	29 668	29 293
retenue pour les calculs	* 30 478	* 29 577	29 185
Consommation d'énergie			
Electricité (MW/h)	21 392	22 052	23 523
Electricité (kW/h/m ²)	702	746	806
Gaz (MW/h)	3 610	3 731	3 911
Fuel (l)	188 013	247 544	191 719
Consommation d'eau			
Eau (m ³)	40 380	57 666	62 463
Eau (m ³ /m ²)	1,32	1,95	2,14
Déchets			
Dib (t)	1 463	1 649	1 684
Cartons (t)	1 662	1 801	1 611
Plastiques (t)	72	94	** 60
Total déchets (t)	3 197	3 544	3 355
Total déchets (kg/m²)	105	120	114

* : surface pondérée des mois d'activité effective

** : seuls 5 hypermarchés triaient les déchets plastiques en 2006

La Gestion Technique Centralisée (GTC), qui permet de piloter simultanément tous les postes de consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel, froid) afin d'optimiser l'efficacité énergétique globale, a été installée dans l'hypermarché de Dax à l'occasion de son agrandissement et de sa modernisation en juillet 2008. Depuis que le système a été testé avec succès fin 2004 dans le magasin de Saint-Jean-de-Luz, l'ensemble des magasins de la branche en a été équipé progressivement. « Cependant, l'efficacité de la GTC n'est pas constante d'un hypermarché à l'autre. En effet, les équipements électriques ainsi que les matériaux de construction et d'isolation utilisés induisent des disparités qu'il est impossible de corriger à moins d'harmoniser tous les équipements et, donc, de faire table rase des investissements passés », reconnaît Gérard Morandin.

L'électricité :

En 2008, la facture d'électricité a été réduite de 5,9 % à superficie comparable. Cette diminution provient, entre autres, de l'installation de la GTC et du remplacement des éclairages traditionnels par des tubes néon basse tension dans l'hypermarché de Dax. « Afin de limiter les déperditions énergétiques, nous avons également séparé le laboratoire de pâtisserie du magasin en le cloisonnant » ajoute Eric Bertaud, directeur du magasin.

Le gaz :

La diminution des consommations de gaz (- 3,2 %) s'explique essentiellement par un hiver plus clément qui a nécessité moins de chauffage, et par la poursuite des efforts de restriction du gaspillage énergétique dans les rayons boulangerie, utilisateurs de fours à gaz.

Le fuel :

Lors des journées EJP (effacement jour de pointe) dont les dates sont fixées par EDF, les hypermarchés sont alimentés en électricité par un groupe électrogène fonctionnant au fuel. Comme la saison EJP n'est pas calquée sur l'année civile, il suffit du report d'un ou deux jours EJP d'une année sur l'autre par magasin pour que la consommation diminue notablement. C'est le cas tous les deux ans. Après une année 2007 défavorable, le report du nombre de journées EJP était donc favorable en 2008 : la consommation de fuel a baissé de 24 % pour retomber au même niveau qu'en 2006.

La production de froid :

Le R 404 A utilisé dans les 6 hypermarchés pour produire du froid est un gaz de dernière génération qui n'a pas d'impact sur la couche d'ozone. Alors que l'installation en 2006 dans les rayons surgelés de Saint-Jean-de-Luz et Cahors de bacs et armoires à portes avait permis à ces deux magasins de réduire de 30 % leur consommation de froid dès l'année suivante, il était prévu d'équiper les établissements d'Auch et de Dax en 2008. C'est chose faite. D'ici fin 2009, les meubles froids des magasins de Tarnos et Mont-de-Marsan seront également remplacés.

Les énergies renouvelables :

L'hypermarché de Cahors avait été choisi en 2007 comme magasin pilote pour l'électricité photovoltaïque. Il avait fait réaliser une étude pour installer des panneaux solaires sur ses 3 600 m² de toiture. Il a été décidé en 2008 de ne pas donner suite à ce projet. En effet, en dépit des différentes aides publiques (Ademe, Communauté des communes, Conseil Général et Europe), cette installation serait très coûteuse pour la société mère. « *En raison de la durée du contrat qu'il est nécessaire de souscrire auprès d'EDF, le retour sur investissement de ce projet est d'environ 15 ans, sachant que dès la seizième année, l'entretien et l'usure des panneaux solaires génèrent de nouveaux coûts* », explique Gérard Morandin.

La consommation d'eau :

En 2008, les hypermarchés de Mont-de-Marsan et Dax ont fortement diminué leur consommation d'eau grâce à la mise en place sur une année pleine des bonnes pratiques déjà appliquées avec succès dans les autres magasins (arrêt de l'arrosage à l'eau chaude de l'étal de poissons pour faire fondre la glace plus vite avant la fermeture, utilisation raisonnée des chasses d'eau à deux vitesses...). Leurs efforts expliquent l'essentiel de

la réduction de la consommation (- 32,3 % à superficie comparable). Désormais, l'ensemble des collaborateurs de la branche hypermarchés est sensibilisé à la lutte contre le gaspillage d'eau.

Les déchets traditionnels :

Le tonnage de déchets de la branche hypermarchés diminue globalement de 14,3 % à superficie comparable.

Depuis juillet 2008, la baisse très importante du prix du pétrole et des matières premières s'est répercutée dans les cours de reprise des matériaux recyclables : le prix du carton a touché un plus bas et celui du plastique a été divisé par 10 à quelque 10 euros la tonne. Cette diminution des tarifs est une des causes de la diminution des volumes de carton (- 13,9 %) et de plastique (- 27,4 %) vendus pour être recyclés par les 6 hypermarchés. Une autre explication réside dans la volonté des fournisseurs de faire un geste pour l'environnement en limitant les sur-emballages de transport.

Le volume des déchets industriels banals (Dib) est en baisse sensible (- 13,9 % à superficie comparable) grâce aux bonnes idées des collaborateurs. Ainsi, le pain de la veille est donné aux antennes locales de la SPA. D'autre part, le magasin de Mont-de-Marsan a mené un test concluant de tri et de broyage des Dib susceptibles d'être recyclés, en fabriquant du compost à partir de fruits et légumes impropres à la consommation.

Conséquence de la baisse des cours des matériaux recyclables : la branche hypermarchés a renoncé à trier le fer, le polystyrène et le bois, alors qu'elle s'y était engagée dès 2008. En effet, la reprise de la ferraille est désormais payante et le matériel pour préparer le polystyrène au recyclage est très coûteux alors qu'il n'y a plus, à ce jour, de débouchés pour sa reprise. Pour le bois, les hypermarchés ont pris une initiative citoyenne appréciée en temps de crise. Les palettes perdues ou cassées, cagettes et autres présentoirs qui étaient auparavant jetés, sont désormais laissés à la disposition des clients afin qu'ils les utilisent pour leur chauffage.

Les déchets spéciaux :

• Les DEEE

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) qui, depuis le 15 novembre 2006, doivent être repris par les distributeurs à l'occasion de l'achat d'un produit neuf, n'entrent pas dans le volume de déchets indiqué.

Pour ces déchets de petit et gros électroménager, de matériel informatique, de téléphonie, de jeux vidéo, d'outils électriques et d'ampoules à décharge, les hypermarchés appliquent la politique de l'enseigne Carrefour. Ils informent les consommateurs sur la filière DEEE, affichent l'« éco-participation » correspondant au coût de recyclage et la facturent.

En raison notamment de la baisse de l'activité des rayons électroménager des hypermarchés liée à la diminution du pouvoir d'achat des ménages, les clients ont rapporté aux six hypermarchés 293 pièces pour un poids total de 10,3 tonnes, contre 760 pièces pour 32,1 tonnes en 2007.

• Les piles

L'effet des campagnes de sensibilisation des clients, menées notamment à l'occasion de la semaine du développement durable, commence à s'amoindrir. La collecte de piles et de batteries usagées s'est poursuivie en 2008 à des niveaux comparables à ceux de l'année précédente avec respectivement 5,4 tonnes de piles (+ 1,9 %) et 3,3 tonnes de batteries (- 15,4 %).

Les sacs en plastique :

Evolution de la consommation de sacs jetables et réutilisables :

En milliers d'unités	2008	2007	2006	2005
Nombre de sacs jetables	110	270	963	5 402
Nombre de sacs réutilisables	493	511	506	391

5.4 Supermarchés : des innovations technologiques pour lutter contre le gaspillage

Avec le rachat du magasin de Nérac et l'agrandissement des sites de Villeneuve-de-Marsan et Arudy, la superficie totale de la branche s'est accrue de 7 % pour totaliser 42 564 m² fin 2008. Les deux supermarchés modernisés ont notamment été dotés d'un système de GTC, mais aussi d'autres innovations environnementales. Ils testent ainsi une installation frigorifique dotée d'une régulation à HP (haute pression) flottante.

Par contre, les expériences précédemment menées dans les supermarchés de Condom et Tartas, avec l'installation de panneaux solaires pour chauffer l'eau des sanitaires et de cuves destinées à récupérer l'eau de pluie pour l'alimentation des chasses d'eau, n'ont pas été renouvelées. La raison : des bâtiments trop anciens et des investissements très lourds.

	2008	2007	2006
Superficie (en m²)			
fin d'année	42 564	39 789	37 584
retenue pour les calculs *	39 349	38 089	36 774
Consommation d'énergie			
Electricité (MW/h)	20 040	18 782	18 758
Electricité (kW/h/m ²)	509	493	510
Gaz (MW/h)	5 675	5 196	4 413
Consommation d'eau			
Eau (m ³)	35 037	35 873	42 510
Eau (m ³ /m ²)	0,89	0,94	1,16
Déchets			
Dib (t) **	862	888	808
Cartons (t)	1 497	1 603	1 291
Plastiques (t)	71	102	109
Total déchets (t)	2 430	2 593	2 268
Total déchets (kg/m²)	62	68	60

* : surface pondérée des mois d'activité effective ** : périmètre de comptabilisation des DIB : 11 magasins

L'électricité :

A fin 2008, 18 magasins étaient équipés de la GTC. Ce système de pilotage automatique de la consommation d'énergie montre toute son efficacité dans les magasins de construction récente.

En 2009 et 2010, les 10 magasins non encore pourvus d'un système de GTC en seront équipés au fur et à mesure de leur passage sous l'enseigne Carrefour Market.

A surface comparable, la facture d'électricité a légèrement progressé (+ 5,1 %), en raison notamment d'une base de comparaison défavorable et de l'installation de chauffages radiants dans les allées froides qui permettent d'améliorer le confort des clients et des collaborateurs. Le supermarché d'Arudy en a ainsi été équipé.

Le gaz :

La consommation de gaz à surface comparable augmente dans les mêmes proportions (+ 5,7 %). Cette augmentation est notamment liée à l'apparition tardive de l'été. Elle a nécessité de chauffer les magasins pendant plus longtemps. 22 des 28 supermarchés de la branche sont équipés au gaz.

La production de froid :

Les gaz traditionnellement utilisés pour la production de froid de la branche supermarchés sont le R 22 et le R 404 A. Les magasins d'Hagetmau (depuis 2005), de Lannemezan (2006) et de Condom (2007) testent leur remplacement par une technologie utilisant du CO₂ capté sur des sites industriels puis purifié et liquéfié. En effet, la contribution à l'effet de serre de cette technologie est 3 800 fois inférieure à celle utilisant du R 404 A, et son impact est neutre sur la couche d'ozone. Point négatif : son coût d'installation est très nettement supérieur.

Par conséquent, la branche a décidé en 2008 d'expérimenter une autre technique de production de froid dans les supermarchés d'Arudy et de Villeneuve-de-Marsan, à l'occasion de leur agrandissement. Il s'agit d'une installation régulée par HP (haute pression) flottante. En effet, la régulation par HP flottante permet de réduire la compression nécessaire à la production de froid - c'est-à-dire d'abaisser la haute pression - en fonction de la température extérieure. Plus l'hiver est rude, plus la haute pression peut être diminuée. Selon les résultats d'une étude de l'Ademe, une utilisation optimale de la régulation par HP flottante permet de réduire de 25 % la consommation d'électricité due à la compression. Comme la compression compte pour environ 65 % du poste de production de froid, un rapide calcul montre que la régulation par HP flottante peut réduire d'environ 8 % la facture d'électricité globale d'un supermarché.

En 2009, Robert Indaburu, directeur de la branche supermarchés, souhaite profiter de l'extension du magasin de Peyrehorade pour tester une autre technologie dérivant du premier principe de la thermodynamique. Elle doit permettre de réduire au maximum les déperditions d'énergie générées lors de la production de froid.

Les énergies renouvelables :

L'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire, qui avait été expérimentée avec succès sur les sites d'Hagetmau et de Dax en 2005, Lannemezan en 2006 ainsi que Condom et Tartas en 2007, n'a pas été reconduite lors de l'agrandissement des supermarchés de Villeneuve-de-Marsan et d'Arudy. Pour des raisons techniques, et afin de conserver les installations de chaufferie existantes, un préparateur thermodynamique (système de pompe à chaleur) associé à une chaudière à condensation a été installé.

La consommation d'eau :

Le dispositif de recyclage des eaux usées installé dans les stations de lavage pour automobiles des magasins de Condom, Tartas, Arudy, Villeneuve-de-Marsan et Peyrehorade nécessite encore quelques paramétrages. En effet, les relevés de consommation d'eau effectués montrent que le recyclage n'est pas tout à fait à la hauteur des promesses de l'installateur.

C'était un des grands chantiers de 2008 : un tableau de suivi des consommations mensuelles d'eau de chaque magasin a été mis en place sur le réseau. Analysé trois fois par an au siège de Guyenne et Gascogne, il permet aux directeurs de détecter très rapidement les consommations aberrantes et d'en chercher la cause. Ainsi, une fuite a été immédiatement identifiée dans le supermarché de Leon.

Les déchets traditionnels :

A superficie constante, le volume de déchets des supermarchés diminue de 8,8 %.

Comme les années précédentes, il n'est possible de mesurer le volume des Dib (- 6,0 % à superficie comparable) que dans les 11 magasins où la collecte n'est pas assurée par les services municipaux, mais par un prestataire privé.

A même cause, même effet. Comme dans la branche hypermarchés, la forte baisse du cours des matières premières qui s'est répercutée dans les prix de reprise des matériaux recyclables a entraîné une diminution des volumes de carton (- 9,6 %) et de plastique (- 32,6 %) vendus pour être recyclés par les supermarchés.

Si le carton est trié et compacté dans chaque magasin avant d'être collecté par des prestataires privés ou par les services municipaux, les supermarchés sont moins unanimes en ce qui concerne le tri du plastique. Comme en 2007, 6 sites (Bayonne-Alsace, Bergerac, Cambo, Montréjeau, Nérac, Oloron) ne recyclent pas leurs déchets plastiques pour des raisons diverses : pas assez de place pour disposer d'une benne spécifique ou pour posséder à la fois un compacteur

à plastique et un compacteur à carton, ou bien collecte assurée par les services municipaux qui ne distinguent pas les déchets plastique des Dib... Comme prévu, le supermarché de Tartas équipé d'une benne à plastique en 2007 s'est mis au recyclage et il en est de même depuis 2008 de Villeneuve-de-Marsan.

Au-delà des statistiques, les directeurs de magasin demeurent très engagés en faveur du recyclage, à l'image de Jean-Luc Maquère, directeur du supermarché de Salies-de-Béarn. Lors de la semaine de réduction des déchets qui s'est tenue du 22 au 29 novembre 2008, l'entrée de son magasin a accueilli une exposition dédiée organisée par Maritxu Aran, ambassadrice du tri sélectif à la communauté des communes de Salies. Jean-Luc Maquère a totalement adhéré à cette manifestation. Au quotidien, il implique l'ensemble de son personnel dans la réduction des déchets avec, notamment, la collecte sélective des emballages carton et des films plastique.

Les déchets spéciaux :

• **Les DEEE**

Après avoir été sensibilisés à la directive sur les DEEE, les directeurs de supermarchés se sont inscrits pour la collecte auprès de l'organisme dédié EcoSystème. Si la plupart des magasins de la branche disposent d'un rayon de petit électroménager, seuls les plus grands (superficie supérieure à 1800 m²) comme ceux de Condom, Montréjeau, Tartas ou Salies-de-Béarn proposent depuis peu du gros électroménager, généralement des réfrigérateurs à l'occasion de promotions. En 2008, à défaut de volumes suffisants, ces supermarchés ont rapporté les DEEE à la déchetterie la plus proche. En effet, EcoSystème ne se déplace pour assurer la collecte des DEEE qu'à partir d'un volume de 4 palettes de déchets.

• **Les piles**

Lors de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2008, les supermarchés ont placardé des affichettes démontrant leur engagement en la matière pour sensibiliser leurs clients et les inciter à participer à leurs actions.

Ainsi, le magasin d'Urt qui avait récupéré 398 kilogrammes de piles en 2007 présentait de manière didactique l'intérêt de la collecte et du recyclage assurés par Corepile, organisme financé par les fabricants de piles et de batteries.

En Kg	2008	2007	2006	2005	2004
	5 142	6 543	5 284	5 081	5 010

La diminution (- 21,4 %) du volume de piles récupérées en 2008 s'explique par des raisons techniques, indépendantes de la volonté des directeurs de supermarchés. En effet, Corepile fournit à ses adhérents distributeurs des conteneurs de pré-collecte, destinés à être installés dans les magasins, et des conteneurs d'enlèvement, bac de 30 kg ou fût de 300 kg. Lorsqu'un magasin a quasiment rempli un fût ou un minimum de 3 bacs de 30 kg, il doit faire une demande d'enlèvement auprès de Corepile. C'est là que le bât blesse. En 2008, les statistiques de collecte de piles ont été faussées et 5 magasins ont affiché une collecte nulle. Certains « petits » supermarchés n'ont pas pu atteindre les 90 kg de piles minimum exigés pour l'enlèvement par Corepile. D'autres magasins, comme celui de Tarnos, se sont, par erreur, équipés d'un fût de 300 kg qu'ils n'ont pas réussi à remplir. « *Nous n'avons pas pu remplir le fût de 300 kg fourni par Corepile en 2008. Dès qu'il sera plein, nous demanderons en échange à Corepile 3 bacs plus petits qui nous permettront de mesurer tous les ans les volumes de piles que nous donnons à recycler* », explique Alain Pont, directeur.

• **Les sacs en plastique**

La vente de sacs cabas réutilisables est l'occasion pour les supermarchés Guyenne et Gascogne de faire une bonne action. Sur leur prix de vente unitaire de 0,69 euro, 0,10 euro est reversé au WWF, soit un total de 19 483 euros en 2008.

Evolution de la consommation de sacs jetables et réutilisables

En milliers d'unités	2008	2007	2006	2005
Nombre de sacs jetables	0	0	0	4 320
Nombre de sacs réutilisables	195	210	206	162

5.5 Branche achats et logistique : l'année du tri sélectif

L'année 2008 est la première année pleine d'activité de l'entrepôt froid sur le site de Labenne. A l'issue de cette période d'adaptation aux nouveaux locaux et aux contraintes environnementales qui y sont liées, quelques réglages restent à effectuer pour les dépenses d'électricité. Mais, dans les autres domaines, la branche achats et logistique a toutes les raisons de se féliciter. Mis en place pour l'entrepôt sec en février 2008, le tri sélectif est un succès, la consommation d'eau s'est stabilisée et, alors que la superficie et l'activité des magasins augmentent, la branche a légèrement réduit les distances parcourues par les camions de livraison.

	2008	2007	2006
Superficie (en m²)			
fin d'année	25 000	25 000	23 000
retenue pour les calculs	25 000	* 24 500	23 000
Consommation d'énergie			
Electricité (MW/h)	2 452	1 591	1 511
Electricité (kW/h/m ²)	98	65	66
Consommation d'eau			
Eau (m ³)	4 034	5 471	2 197
Eau (m ³ /m ²)	0,16	0,22	0,10
Déchets			
Cartons (t) **	102	Pas de tri sélectif dans l'entrepôt sec	
Plastiques (t) **	66		
Total déchets (t)	406	358	329
Total déchets (kg/m²)	16	14	14
Logistique			
Trajets parcourus (km)	2 946 605	2 958 686	2 923 176
Trajets par surface de vente (km/m ²)	42,2	43,7	44,3

* : surface pondérée des mois d'activité effective

** : la branche achats logistique trie en totalité ses déchets cartons et plastiques depuis février 2008

L'électricité :

La forte hausse (+ 50,8 %) de la facture d'électricité a pour origine l'important éclairage - obligatoire - du bâtiment, de son parking et de ses abords, ainsi que l'utilisation de la GTC. Des réglages plus fins de la GTC sont à effectuer, notamment pour la production de froid.

La production de froid :

Le gaz utilisé pour réfrigérer l'entrepôt froid, le R 134, a un impact limité sur la couche d'ozone.

La consommation d'eau :

Après la forte progression de la consommation d'eau (+ 149 %) en 2007 qui était notamment liée aux 2 800 m³ utilisés afin de remplir les 3 bassins pour les pompiers, la consommation 2008 est représentative de l'activité ordinaire des entrepôts froid et sec avec 0,16 m³ d'eau dépensés par m² par an.

Comme dans les autres branches de la société, les collaborateurs de l'entrepôt de Labenne s'impliquent au jour le jour dans la chasse au gaspillage. Pour mémoire, une cuve de 10 000 litres est installée dans l'entrepôt froid afin de récupérer les eaux de pluie pour les utiliser dans les chasses d'eau.

Les déchets traditionnels :

En 2007, après son installation sur le site de Labenne, l'entrepôt frais avait été doté d'une plate-forme de tri pour séparer les déchets carton, plastique et autres qui sont collectés par le prestataire Surca. Les ferrailles sont depuis revalorisées et les palettes en bois cassées reprises par un récupérateur qui les répare ou les transforme en pâte. A son tour, le personnel de l'entrepôt sec s'est, comme prévu dans le rapport de développement durable 2007, plié à ces bonnes pratiques. Depuis février 2008, il trie le carton et le plastique en vue de leur recyclage. « *Tous les déchets que génère l'activité du site de Labenne sont retraités : l'eau de lavage des sols, l'eau de pluie, l'eau des parkings, les fuites de carburant, le papier, le plastique, les palettes cassées, la ferraille...* » rappelle Christian Ducazeau, de la branche achats et logistique.

Les livraisons de magasins :

L'essentiel des impacts environnementaux générés par Guyenne et Gascogne provient de la livraison de ses 28 supermarchés et 6 hypermarchés par camion depuis ses entrepôts frais et sec de Labenne. Chaque jour, une cinquantaine de camions bi-température effectuent les trajets.

2008 est la première année « pleine » depuis le transfert de l'entrepôt des produits frais de Bayonne à Labenne, qui a permis de diminuer le trajet de quelque 30 kilomètres à chaque livraison. Alors que la superficie moyenne pondérée des magasins a progressé globalement de 3,2 % en 2008, le trajet parcouru par les camions bi-température est en légère diminution (- 0,4 %).

Après avoir diminué de 1,3 % en 2007, le trajet par surface de vente a baissé de 3,4 %, preuve de l'efficacité de la concentration des deux entrepôts sur un même site.

En 2009, la branche achats et logistique, en collaboration avec la direction des supermarchés et des hypermarchés, s'est lancée un défi : réduire le nombre de livraisons hebdomadaires entre l'entrepôt et les magasins. « *Des tests sont en cours avec quelques sites afin d'affiner notre stratégie. Ce sera le grand chantier de 2009* », assure Eric Martinet, directeur de la branche achats et logistique.

Le transport étant externalisé auprès de spécialistes locaux, la baisse des émissions de CO2 qui découle de la diminution des trajets est difficile à évaluer. En effet, elle dépend de la puissance du moteur des camions utilisés qui sont tous en conformité avec la norme Euro 4.

Le respect de la biodiversité :

Depuis le transfert de l'entrepôt froid à Labenne, à quelques centaines de mètres du marais d'Orx, un site notamment classé Réserve Naturelle, un certain nombre de dépenses environnementales sont rendues obligatoires par la législation. Visant à préserver la biodiversité de ce site exceptionnel, elles sont détaillées dans le tableau ci-après.

Dépense environnementale pour le respect de la biodiversité

en euros	2008	2007*
Analyse du bruit		1 500
Suivi environnemental et analyses	6 981	8 651
Etude incidence Natura 2000		4 950
Traitement des eaux de lavage	16 826	9 792
Traitement déchets	40 637	42 647
TOTAL	64 444	67 540

(*) : sur 9 mois, depuis l'installation de l'entrepôt frais sur le site de Labenne

• Objectifs 2009

Siège social :

À partir de 2009, publication des consommations énergétiques et d'eau.

Hypermarchés :

- Création d'un historique mensuel du suivi des températures pour les six villes où sont installés les hypermarchés de Guyenne et Gascogne afin de mesurer l'impact de la météo sur les consommations d'énergie.

- Remplacement des meubles « froid » des hypermarchés de Tarnos et Mont-de-Marsan par des bacs et armoires à portes.

Supermarchés :

- Utilisation du principe de la thermodynamique dans le supermarché de Peyrehorade : l'énergie dégagée pour produire du froid servira à chauffer le magasin.

- Installation de la GTC dans les 10 magasins non équipés au fur et à mesure de leur passage sous enseigne Carrefour Market.

Achats et logistique :

- Maintenir au même niveau ou, si possible, diminuer la consommation d'électricité grâce à une meilleure utilisation de la GTC.

- Réduire les flux logistiques entre le site de Labenne et les magasins.

6 - Filiales

L'activité des filiales étant comparable à celle de la société mère, l'information sur les risques développée dans le paragraphe 1.7 du présent rapport est pertinente pour Sogara et Centros Comerciales Carrefour, avec notamment :

- des risques d'exploitation identiques du fait de la similitude des activités exercées,
- des risques financiers et de marchés non significatifs,
 - chez Sogara qui dispose d'une trésorerie positive placée sans risque en compte courant auprès du Groupe Carrefour.
 - chez Centros Comerciales Carrefour qui est maintenant endettée à taux fixe.

6.1 SOGARA

La filiale est maintenant contrôlée à exactement 50 % par Guyenne et Gascogne qui possède 800 553 actions sur les 1 601 106 que comporte le capital de Sogara, après avoir racheté au cours de l'exercice 11 actions auprès de trois personnes physiques mandataires sociaux.

Par ailleurs, dans le cadre d'une réorganisation juridique interne du sous-groupe Sogara, Sogara a racheté en juillet

2008 à Guyenne et Gascogne et à Carrefour les titres de participation de Société Nouvelle Sogara (hypermarché de Libourne). Sogara détient aujourd'hui 100 % de Société Nouvelle Sogara.

Les faits marquants de l'exercice 2008 sont l'agrandissement-rénovation du magasin de Libourne ainsi que le déploiement dans le réseau du nouveau concept non-alimentaire.

Le chiffre d'affaire TTC des treize hypermarchés s'est élevé à 1 726,9 millions d'euros (- 0,1 %), avec pour chaque rayon :

- alimentaire (+ 0,2 %)
- non alimentaire (- 5,5 %)
- carburants (+ 9,3 %).

Le compte de résultat (présenté hors dividende reçu de Centros Comerciales Carrefour) fait ressortir :

- une baisse de 0,54 % du taux de marge commerciale (dont 0,30 % provient de l'augmentation des ventes de carburant),
- un très bon contrôle des frais généraux dont le total est inférieur au montant 2007,
- un résultat opérationnel courant qui ressort à 51 075 milliers d'euros (contre 57 278),
- une charge non récurrente de 5 095 milliers d'euros correspondant à une provision pour risque fiscal en matière de TVA,
- un résultat financier positif de 5 492 milliers d'euros,
- un résultat net supérieur à celui de l'exercice précédent (26 974 milliers d'euros contre 20 546) qui comportait une charge d'impôt très importante du fait du prélèvement sur la distribution exceptionnelle de Centros Comerciales Carrefour.

(hors dividende Centros Comerciales Carrefour) (en milliers d'euros)	2008	2007
Ventes hors taxes	1 502 895	1 505 766
Revenu commercial	320 052	329 683
Résultat opérationnel courant	51 075	57 278
Autres produits et charges (1)	- 5 095	0
Résultat opérationnel	45 980	57 278
Résultat financier	5 492	4 910
Charge d'impôt (2)	- 24 498	- 41 642
RÉSULTAT NET	26 974	20 546
(1) Provision pour litige fiscal	- 5 095	
(2) Dont :		
- retenue à la source sur le dividende Centros Comerciales Carrefour	- 4 739	- 3 889
- retenue à la source sur la distribution exceptionnelle de Centros Comerciales Carrefour		- 15 274
- charge fiscale sur la distribution exceptionnelle		- 2 250

6.2 CENTROS COMERCIALES CARREFOUR

Le réseau de la filiale espagnole compte au 31 décembre 2008 :

- 168 hypermarchés Carrefour (dont 6 franchisés) contre 161 à fin 2007,
- 98 supermarchés Carrefour Express (dont 2 franchisés) contre 87,
- 11 magasins de proximité Carrefour City contre 3.

La conjoncture économique, particulièrement difficile, s'est traduite par des problèmes de pouvoir d'achat avec un impact négatif sur l'activité des derniers mois de l'année, surtout dans les rayons non alimentaires. Pour l'ensemble de l'exercice, les hypermarchés réalisent un chiffre d'affaires TTC de 9 648,2 millions d'euros (+ 1,6 %) et les supermarchés 765,8 millions d'euros (+ 10,6 %).

La priorité donnée à la compétitivité tarifaire a entraîné une légère baisse du revenu commercial (- 0,5 %) ; le résultat opérationnel courant, malgré une gestion serrée des frais généraux, recule de 6,6 % à 540 millions d'euros.

La distribution exceptionnelle effectuée en décembre 2007 (1 773 millions d'euros) a modifié la structure financière de Centros Comerciales Carrefour, et le résultat financier de l'exercice est négatif de 44,4 millions d'euros contre un profit de 41,8 millions d'euros en 2007.

Le résultat net ressort à 373 millions d'euros contre 458 pour l'exercice précédent.

(en milliers d'euros)	2008	2007
Ventes hors taxes	9 711 213	9 511 148
Revenu commercial	2 283 416	2 294 597
Résultat opérationnel courant	540 156	578 503
Autres produits opérationnels	53 128	67 467
Autres charges opérationnelles	- 19 120	- 13 175
Résultat opérationnel	574 164	632 795
Résultat financier	- 44 356	41 810
Charge d'impôt	- 144 695	- 200 493
Résultat net des activités arrêtées	-	- 571
Résultat de la période	386 082	475 376
Intérêts minoritaires	- 12 857	- 16 985
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	373 225	458 391

7 - Comptes consolidés

Bilan :

- Actif : le poste « Participations dans les entreprises associées » a diminué sensiblement du fait du dividende important distribué par Sogara en mars 2008 et du transfert des titres Société Nouvelle Sogara :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Sogara	138 687	234 564
Centros Comerciales Carrefour	41 190	41 463
	179 877	276 027

- Passif : de même, les réserves consolidées sont passées de 292 070 à 230 094 milliers d'euros par l'impact de la distribution sur les réserves de Sogara.

Compte de résultat :

Le bénéfice consolidé est légèrement supérieur à celui de l'an dernier (+ 2,5 %) :

- contribution plus significative de la société mère qui représente près de 10 % du résultat du groupe ;
- comparatif favorable pour Sogara dont le résultat 2007 comportait une charge fiscale exceptionnelle ;
- moindre contribution de Centros Comerciales Carrefour qui s'élève cependant à 48 % du résultat consolidé.

(en milliers d'euros)	2008	2007
Guyenne et Gascogne (1)	2 926	1 847
Sogara (2)	13 487	10 273
Centros Comerciales Carrefour	15 362	18 867
RÉSULTAT NET DU GROUPE	31 775	30 987
(1) dont charge fiscale sur dividende Sogara	- 1 573	- 531
(2) dont charge fiscale sur distribution exceptionnelle		
- Retenue à la source		- 7 637
- Impôt société		- 1 125
		- 8 762

Tableau de trésorerie :

Les flux de trésorerie de l'exercice 2008 comportent notamment :

- dans les activités opérationnelles : le dividende reçu de Sogara pour 91 381 milliers d'euros,
- dans les activités d'investissement : la cession des titres Société Nouvelle Sogara pour 35 035 milliers d'euros,
- dans les activités de financement :
 - le dividende versé en 2008 pour 83 877 milliers d'euros (y compris l'acompte sur dividende pour 60 391 milliers d'euros) ;
 - le rachat d'actions Guyenne et Gascogne pour 9 204 milliers d'euros.

En milliers d'euros	2008	2007
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	105 069	42 814
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	12 081	- 29 159
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 93 212	- 21 820
Variation nette de trésorerie	23 938	- 8 165
Trésorerie à l'ouverture de la période	11 798	19 963
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	35 736	11 798

8 - Perspectives

Aucun événement survenu après la date de clôture de l'exercice n'a eu un impact significatif sur l'activité et la situation financière du groupe.

L'exercice 2009 se présente dans une conjoncture difficile, avec une consommation hésitante, et notre action sera orientée en priorité vers des mesures de gestion :

- amélioration des achats (synergie des marques),
- contrôle des coûts de distribution (économies sur le back-office et d'avantage de libre-service en magasins),
- optimisation des surfaces de vente,
- sélectivité des investissements.

Notre politique commerciale s'adaptera également au contexte conjoncturel et concurrentiel :

- développement des produits à marque de distributeur,
- marketing plus simple et plus cohérent,
- compétitivité tarifaire.

Elle profitera de la convergence d'enseigne pour les supermarchés qui auront majoritairement adopté l'enseigne Carrefour Market à la fin de l'exercice.

40

41

GUYENNE ET
GASCOGNE

OBSERVATIONS

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

à l'assemblée générale mixte du 20 mai 2009

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Votre conseil de surveillance a pris connaissance du rapport présenté par le directoire pour l'exercice 2008 ; il a, de même, examiné avec attention les comptes sociaux et consolidés de Guyenne et Gascogne.

Les effets de la crise mondiale ont touché notre activité, aussi bien en France qu'en Espagne, mais les différentes mesures mises en place ont permis au groupe de maintenir ses parts de marché et de présenter un résultat consolidé en légère progression.

De ce fait, et malgré la faible visibilité pour l'exercice en cours, votre directoire vous propose un dividende de 12,80 euros (dont 9 euros déjà versés à titre d'acompte au 30 mai 2008). Le solde de 3,80 euros se compare au dividende de 3,50 euros distribué au titre de 2007, et correspond à une progression de 8,6 %.

Le conseil de surveillance estime que la structure financière de votre société l'autorise à poursuivre ainsi sa politique de rémunération des actionnaires, sans obérer ses capacités à moderniser et agrandir les magasins ni renoncer à ses objectifs de développement organique ou externe.

Face aux difficultés du moment, nous sommes convaincus que le renouvellement, dans des conditions favorables, de notre contrat d'enseigne et d'approvisionnement avec Carrefour, de même que la dynamisation de nos supermarchés grâce au concept Carrefour Market, nous permettront d'avancer de façon significative sur la voie de la croissance rentable.

Tout au long de l'exercice, et dans le cadre de notre mission, nous nous sommes tenus informés de l'activité et des résultats de nos réseaux et de nos filiales. Avec le concours particulier du comité d'audit, nous avons contrôlé les procédures appliquées dans les différents magasins et services, vérifié les informations comptables et financières, analysé l'ensemble des risques.

Chers Actionnaires, n'ayant pas d'observation particulière à formuler, nous vous invitons à approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés de Guyenne et Gascogne ainsi que les diverses résolutions que nous vous proposons dans le cadre de cette assemblée générale mixte. Nous vous remercions par avance de la confiance que, par votre vote, vous saurez manifester à votre directoire et à votre conseil de surveillance.

42

43

GUYENNE ET
GASCOGNE

RAPPORT

DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. La gouvernance d'entreprise

Notre société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008, disponible sur le site internet du MEDEF. Toutefois, les dispositions suivantes de ce code ont été écartées :

- En matière de durée des mandats des membres du conseil : Cette durée est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le recommande le code de référence. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire à cet égard.
- En matière de règlement intérieur d'évaluation des travaux du conseil : Le conseil n'a pas souhaité formaliser un règlement intérieur et une procédure d'évaluation de ses travaux.
- En matière de comité d'audit : Pour des raisons historiques, notre comité d'audit ne comprend pas d'administrateur indépendant ; il n'atteint pas la quotité des deux tiers prévue par le code de référence. De même, il comporte un dirigeant mandataire social.
- En matière de comité des nominations et rémunérations : Du fait du petit nombre de ses membres, le conseil n'a pas estimé nécessaire de constituer un comité dédié à ces questions.

1.1 Le Conseil de surveillance

1.1.1 Composition du conseil :

Le conseil de surveillance a été renouvelé par l'assemblée générale du 21 mai 2008, il est composé de six personnes :

- Trois membres du groupe familial Beau :
 - Emmeline d'Audiffret-Pasquier, Présidente,
 - Vincent Hollard, Vice-Président,
 - Christian Beau, Président du comité d'audit.
- Trois membres ne faisant pas partie du groupe familial :
 - Jacques Le Foll, administrateur indépendant,
 - Philippe Marini, administrateur indépendant,
 - Jacques de Pontac qui n'est pas administrateur indépendant étant donné l'ancienneté de son mandat (novembre 1978).

Les informations sur les autres mandats exercés par les membres du conseil de surveillance sont reprises dans le rapport du directoire au paragraphe 3.1.

1.1.2 Conditions de préparation des travaux du conseil :

Les documents sont communiqués aux membres du conseil dans les jours qui précèdent la réunion.

1.1.3 Tenue des réunions :

Les convocations sont faites par écrit au moins quinze jours avant la réunion ; un calendrier est fixé en séance plusieurs mois à l'avance.

Les réunions se tiennent au siège social à Bayonne ou en région parisienne.

Le conseil s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2008. Les membres du conseil sont présents à toutes les réunions (taux de présence de 96 % en 2008 et 88 % en 2007). Les délégués du comité d'entreprise assistent à toutes les réunions. Les deux commissaires aux comptes ont participé effectivement aux deux réunions portant sur l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Les membres du directoire assistent aux réunions du conseil de surveillance pour présenter leur rapport trimestriel :

- Activité de la société mère et des filiales,
- Résultats semestriels et annuels,
- Situation financière,
- Documents prévisionnels,
- Investissements,
- Tableau de financement,
- Projets d'expansion.

1.2 Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé de quatre personnes :

- Christian Beau, Président,
- Vincent Hollard,
- Jacques de Pontac,
- Marc Léguillette (membre du directoire).

Le comité a rencontré les commissaires aux comptes qui ont présenté leurs travaux et diligences en matière de :

- Evaluation du contrôle interne,
- Contrôle des procédures et des comptes,
- Appréciation des risques,
- Information financière.

Il a pris connaissance du programme de contrôle interne et de gestion des risques.

Il a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés présentés au conseil de surveillance.

1.3 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

1.3.1 Rémunérations des membres du conseil de surveillance :

La Présidente du conseil, le Vice-Président et le Président du comité d'audit bénéficient d'une rémunération fixe annuelle.

Par ailleurs, l'assemblée générale a fixé pour les jetons de présence un montant global annuel de 120 000 euros qui est réparti de façon égale entre les membres du conseil.

Les rémunérations et jetons de présence versés au cours des exercices 2008 et 2007 sont détaillés au paragraphe 3.2 du rapport du directoire.

1.3.2 Rémunérations du directoire :

Les rémunérations ne comportent pas de part variable ; elles ont été fixées par le conseil de surveillance et indexées sur le plafond de la Caisse des Cadres ; il s'y ajoute un avantage en nature pour véhicule de fonction. (Rémunérations des exercices 2008 et 2007 détaillées au paragraphe 3.2 du rapport du directoire).

Les membres du directoire bénéficient d'une indemnité de départ en cas de cessation de leur mandat ouvrant droit à pension de retraite. Cette indemnité s'élève à 0,5 mois de la précédente rémunération annuelle du mandat par année de présence dans la société, dans la limite fixée à un an de rémunération. Cet engagement a été autorisé par le conseil de surveillance du 19 septembre 2006 et complété par une condition de performance liée au résultat net consolidé par le conseil de surveillance du 8 janvier 2009. Il est, conformément à la réglementation, soumis à la ratification de la présente assemblée générale.

1.3.3 Autres avantages :

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas :

- de régimes complémentaires de retraite spécifiques,
- d'options de souscription ou d'achat d'actions,
- d'attributions d'actions gratuites.

1.4 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 31 des statuts.

Elles ne comportent aucune clause limitative.

Il est rappelé qu'un droit de vote double est attribué aux actions qui sont détenues sous la forme nominative depuis au moins quatre ans.

2 - Procédures de contrôle interne

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le système de contrôle interne de Guyenne et Gascogne suit les recommandations du cadre de référence élaboré à l'initiative de l'Autorité des Marchés Financiers pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs). Il a pour objectif la maîtrise des activités et des risques :

- conformité aux lois et règlements,
- respect des objectifs fixés par le directoire,
- bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux assurant la sécurité des personnes et des biens,
- fiabilité des informations financières.

2.2 Organisation et modes opératoires

L'organisation de la gouvernance (conseil de surveillance et directoire) fournit un cadre qui permet de contrôler, lors des réunions trimestrielles, les activités et la réalisation des objectifs. Ces derniers sont fixés en début d'exercice et revus à l'occasion des résultats semestriels. Le conseil de surveillance est assisté par un comité d'audit.

Les responsabilités et les pouvoirs sont formalisés par un organigramme et des délégations de pouvoir.

- Le comité de direction, composé des membres du directoire et des directeurs des branches hypermarchés, supermarchés et logistique, s'assure que la politique et les résultats de la société sont conformes aux objectifs fixés.
- Le comité de gestion, auquel participent tous les responsables du siège, vérifie les résultats mensuels de la société et s'assure de leur cohérence grâce au suivi d'un processus budgétaire clairement défini.

La politique de gestion des ressources humaines, contrôlée par le comité de direction, utilise des outils communs à l'entreprise :

- plan de formation
- entretiens professionnels
- gestion des risques professionnels
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- emploi des handicapés
- gestion des seniors

Le système d'information est contrôlé par le service informatique du siège qui gère l'ensemble des logiciels et des réseaux de la société.

2.3 Diffusion des informations

2.3.1 Processus de communication interne :

Le reporting des informations est réalisé en interne par le fonctionnement régulier des différentes structures :

- Branches hypermarchés et supermarchés :
 - réunions de directeurs,
 - animation du réseau par les permanents du siège,
 - réunions des secrétaires sociales,
 - réunions des responsables de caisses,
 - communication permanente entre les magasins et les branches diffusant toute information significative.
- Comité de gestion : réunions mensuelles assurant un échange d'informations entre les magasins, les entrepôts et les services du siège : Commentaire des éléments du tableau de bord, chiffres d'affaires, marges, frais généraux et analyse des résultats mensuels dans le cadre du contrôle budgétaire.
- Comité de direction : réunions limitées au directoire et aux directeurs de branche
- Présentations trimestrielles du directoire au conseil de surveillance

2.3.1 Informations comptables et financières :

• Comptes sociaux :

Les comptes sociaux sont établis à la fin de chaque semestre par le service comptable du siège.

Les informations parviennent des différents sites d'exploitation suivant un planning très précis édicté par la direction financière.

Le service comptable applique une procédure de contrôle et d'évaluation des actifs et effectue l'analyse des risques. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion (contrôle budgétaire) et les écarts éventuels sont analysés.

La qualité de l'information comptable est garantie par ce contrôle, ainsi que par la conformité à la réglementation.

• **Comptes consolidés :**

La direction financière de la société analyse les comptes de Sogara avec les responsables de Carrefour France.

Elle reçoit également les informations comptables de Centros Comerciales Carrefour.

La consolidation proprement dite est réalisée par le service comptable du siège avec l'assistance d'un consultant extérieur.

• **Information financière :**

Les informations comptables (comptes sociaux et comptes consolidés) sont arrêtées par le directoire, le secrétaire général assurant la mise en forme de l'information financière.

Cette information est validée par le conseil de surveillance avant d'être diffusée, avec l'assistance d'une agence de communication, aux analystes financiers, aux investisseurs et à la presse financière.

2.4 Gestion des risques :

La société Guyenne et Gascogne organise sa politique de gestion des risques autour de deux axes : recensement des risques et formation du personnel.

2.4.1 Recensement des risques :

Un recensement des principaux risques, internes et externes, auxquels est exposée la société, a permis d'établir une cartographie, suivant leur impact potentiel et leur probabilité de survenance :

- sécurité des personnes et des biens,
- sécurité alimentaire et sanitaire,
- risques environnementaux,
- risques de fraudes et agressions,
- risques informatiques,
- risques de concurrence,
- risques financiers de marchés,
- risques liés à l'environnement légal.

Un questionnaire d'autoévaluation, diffusé aux responsables opérationnels de la société, a permis de les sensibiliser à la gestion des risques et de mesurer le niveau de maîtrise du processus de contrôle.

Dans chaque hypermarché, un cadre est responsable de la sécurité ; dans les supermarchés, les directeurs de magasins sont assistés dans cette fonction par un responsable du siège.

2.4.2 Formation du personnel :

La société a développé la formation des personnels

responsables sur la sécurité en magasins et en entrepôts, autour de deux axes en particuliers : la sécurité alimentaire et les risques professionnels.

- La société est responsable de la qualité des produits qui sont mis en vente dans ses magasins. Cela passe par une sélection des fournisseurs (cahiers des charges contraignants) et des contrôles lors de la réception des marchandises.

Des analyses mensuelles, portant sur l'hygiène et le respect de la chaîne du froid, sont réalisées par des laboratoires extérieurs et les résultats sont commentés lors des réunions de directeurs.

Le personnel est sensibilisé à ce risque par la mise en place de formations appropriées tant en magasins qu'en entrepôts. Ces dispositions de sécurité alimentaire s'intègrent dans la démarche société de développement durable.

- Les conditions de travail peuvent influencer sur l'évolution des performances du personnel et les risques d'accident doivent être anticipés.

La société a mis en place en 2008 un programme de gestion des risques professionnels qui associe l'ensemble du personnel à une meilleure connaissance des postes de travail ainsi qu'à la pratique du « bon geste ».

La formation du personnel à l'utilisation correcte du matériel, au port de vêtements de sécurité, à la mise en place de bonnes pratiques, va permettre de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles et ainsi améliorer les conditions de travail du personnel tout en réduisant les coûts.

2.5 Les activités de contrôle :

2.5.1 Contrôle décentralisé en entrepôts et magasins :

- Contrôle à la réception des marchandises (quantité, qualité, prix d'achat).
- Contrôle des conditions de ventes (tarifs, opérations commerciales, charte d'enseigne).
- Contrôle des marges :
 - lutte contre le vol grâce aux portiques de détection des caisses,
 - comptage des caisses,
 - inventaires physiques permanents à l'entrepôt ,
 - inventaires mensuels pour les produits frais,
 - inventaires généraux semestriels et annuels,
 - résultats mensuels des magasins transmis au contrôle de gestion,
 - contrôle « hygiène et sécurité » effectué par les laboratoires spécialisés ou par un permanent du siège.

2.5.2 Contrôle centralisé au siège social :

• Rôle des branches :

Des responsables (permanents), affectés aux directions hypermarchés et supermarchés, sont en charge du suivi des marges des magasins ; ils fixent les prix en fonction des situations locales et de la réglementation économique.

• Service social :

Le service social recueille, vérifie les éléments de paye fournis par les différents sites, établit la paye. Il est garant de l'application de la législation sociale.

• Service comptable :

Le service comptable contrôle les éléments reçus des magasins, de l'entrepôt et des services centraux (contrôle de pièces et de cohérence), avant l'enregistrement, le paiement et la justification des comptes.

En liaison avec le service trésorerie, il s'assure de l'encaissement des recettes et des avantages différés, et du suivi des règlements fournisseurs.

• Contrôle de gestion :

Le contrôle de gestion organise et centralise l'établissement du budget de la société et le mensualise.

Il assure, après vérification des éléments reçus des différents sites, la production du compte de résultat mensuel société : contrôle de cohérence, suivi budgétaire.

Il rédige l'ensemble des procédures appliquées dans la société et s'assure, avec l'assistance des commissaires aux comptes, de leur application.

• Systèmes d'information :

Les locaux techniques du service informatique (Bayonne et Labenne) sont protégés par des dispositifs de sécurité incendie et anti-intrusion. Les éventuelles interruptions d'activité provoquées par des incidents sont suivies par le constructeur.

Les réseaux locaux sont gérés et contrôlés par le service informatique de la société, alors que le réseau externe, intégré au réseau Carrefour, bénéficie de la sécurité de ce dernier.

2.6 Le pilotage du contrôle interne :

La surveillance du dispositif de contrôle interne permet d'analyser les incidents constatés et de mettre en place des actions correctives. C'est ainsi que les contrôles « hygiène et sécurité » font l'objet de comptes-rendus dont les points de faiblesse sont suivis dans les magasins.

Un questionnaire de contrôle interne, élaboré par le contrôle de gestion, a été diffusé aux magasins et aux services centraux ; il a permis de rédiger une synthèse des points forts et des points faibles.

Dans le cadre de la mission d'audit, les commissaires aux comptes ont également réalisé en 2008 des contrôles de procédures en magasins, siège et entrepôts.

Ces contrôles ont porté plus particulièrement sur l'application des procédures d'achats, d'encaissements, sur la sécurité informatique et sur la législation sociale.

Certains secteurs à risque ont nécessité des contrôles plus approfondis : ristournes, stocks, suivi des immobilisations.

Un compte rendu de ces travaux, faisant notamment apparaître les actions correctives à apporter, a été présenté au comité d'audit.

46

47

GUYENNE ET
GASCOGNE

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur le rapport de la Présidente du conseil de surveillance

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Guyenne et Gascogne SA et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient à la Présidente d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport de la Présidente, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne

relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport de la Présidente ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport de la Présidente.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport de la Présidente du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Mérignac, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIGEOR
Michel CHARPENTIER
Associé

AUDIAL Expertise & Conseil
Michel BOUILLY
Associé

48

49

GUYENNE ET
GASCOGNE

COMPTES CONSOLIDÉS

1. BILAN CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)

Actif	Note	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations corporelles	4.1	124 240	114 657
Immobilisations incorporelles	4.2	45 212	43 243
Immeubles de placement		0	0
Participations dans les entreprises associées	4.4	179 877	276 027
Actifs financiers	4.5	248	240
Actifs d'impôt différé	4.21	172	547
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		349 749	434 714
Stocks de marchandises	4.6	39 341	39 769
Clients et autres débiteurs	4.7	47 413	40 035
Autres actifs financiers		0	0
Créance d'impôt courant		525	227
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	42 474	19 138
Actifs détenus en vue d'être cédés		0	0
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		129 753	99 169
TOTAL DES ACTIFS		479 502	533 883

(En milliers d'euros)

Passif	Note	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.9	108 293	108 293
Prime d'émission		444	444
Réserves consolidées		230 094	292 070
Résultats non distribués		31 775	30 987
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ		370 606	431 794
Intérêts minoritaires		0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		370 606	431 794
Provisions à long terme	4.10	6 033	5 622
Passifs financiers	4.11	1 107	692
Impôt différé	4.21	1 480	256
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		8 620	6 570
Découverts bancaires	4.8	6 738	7 340
Emprunts et dettes financières		107	125
Provisions à court terme	4.12	1 174	1 168
Dettes d'impôt		6	61
Fournisseurs et autres créiteurs	4.13	92 251	86 825
Passifs détenus en vue d'être cédés		0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		100 276	95 519
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		479 502	533 883

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)

	Note	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Ventes hors taxes	4.14	516 311	496 031	482 513
Autres revenus		2 837	2 256	2 230
Prix de revient des ventes	4.15	- 412 654	- 397 043	- 383 007
REVENU COMMERCIAL		106 494	101 244	101 736
Charges de personnel	4.16	- 55 441	- 51 743	- 50 109
Charges externes		- 28 622	- 28 519	- 28 067
Impôts et taxes		- 7 741	- 7 308	- 7 673
Amortissements et pertes de valeur	4.17	- 11 535	- 10 756	- 10 379
Autres produits opérationnels	4.18	853	747	1 567
Autres charges opérationnelles	4.18	- 692	- 647	- 1 326
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		3 316	3 018	5 749
Autres produits	4.19	1 273	0	0
Autres charges		0	0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		4 589	3 018	5 749
Produits financiers		1 522	778	466
Charges financières		- 225	- 479	- 39
RÉSULTAT FINANCIER	4.20	1 297	299	427
Quote-part dans le résultat des entreprises associées :	4.4			
Sogara		13 487	10 273	26 778
Centros Comerciales Carrefour		15 362	18 867	16 262
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		34 735	32 457	49 216
Charge d'impôt	4.21	- 2 960	- 1 470	- 2 352
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		31 775	30 987	46 864
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		31 775	30 987	46 864

Données par action :

Résultat de base par action (en euros)	4,69	4,58	6,92
Résultat dilué par action (en euros)	4,78	4,58	6,92

50

51

GUYENNE ET
GASCOGNE

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles :			
Résultat de la période avant impôt		34 735	32 457
Ajustements pour :			
Amortissements des immobilisations	4.1 - 4.2	12 779	12 017
Pertes de valeur		0	0
Provisions à long terme		411	210
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		- 28 849	- 29 140
Dividendes reçus des entreprises associées	4.4	91 383	30 868
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et financières		- 1 420	- 166
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement		109 039	46 246
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		- 2 530	- 2 204
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		106 509	44 042
Impôt sur le résultat payé		- 1 440	- 1 228
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		105 069	42 814
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	4.1 - 4.2	- 21 430	- 26 723
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		- 2 103	- 3 020
Variation de périmètre (cession titres Société Nouvelle Sogara)		35 035	0
Produit de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		579	584
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		12 081	- 29 159
Flux de trésorerie provenant des activités de financement :			
Dividende versé aux actionnaires de la société mère		- 83 877	- 21 658
Acquisition d'actions propres		- 9 204	0
Remboursements d'emprunts		- 184	- 111
Variation des prêts et dépôts		53	- 51
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		- 93 212	- 21 820
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		23 938	- 8 165
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1^{ER} JANVIER	4.8	11 798	19 963
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	4.8	35 736	11 798
(1) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 22 050	- 25 453
Variation des dettes sur immobilisations		620	- 1 270
Montant net des acquisitions d'immobilisations		- 21 430	- 26 723

4. ETAT DES PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	0	-1 726
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	0	-1 726
Résultat de la période	31 775	30 987
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	31 775	29 261
Attribuables aux :		
Actionnaires de la société mère	31 775	29 261
Intérêts minoritaires	0	0
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DE LA PÉRIODE	31 775	29 261

5. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

	Attribuables aux actionnaires de la société				
	Capital	Primes	Actions propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006	108 293	444		315 453	424 190
Variation des capitaux propres en 2007 :					
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres				- 1 725	- 1 725
Résultat de la période				30 987	30 987
TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES				29 262	29 262
Dividende ⁽¹⁾				- 21 658	- 21 658
Autres affectations					0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	108 293	444		323 057	431 794
Variation des capitaux propres en 2008 :					
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres					0
Résultat de la période				31 775	31 775
TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES				31 775	31 775
Rachat d'actions propres			- 9 204		- 9 204
Dividende ⁽²⁾				- 83 877	- 83 877
Autres affectations				118	118
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	108 293	444	- 9 204	271 073	370 606

(1) dividende unitaire versé en 2007 : 3,20 euros

(2) dividende unitaire versé en 2008 : 3,50 euros + acompte sur dividende de 9 euros, soit un total de 12,50 euros
dividende unitaire proposé pour 2009 : 12,80 euros dont acompte sur dividende de 9 euros versé en 2008, soit un dividende net de 3,80 euros

6. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Entités présentant les états financiers

Guyenne et Gascogne S.A. est une entreprise de droit français dont le siège social est 60 avenue du Capitaine Resplandy - 64100 Bayonne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 reflètent la situation comptable de Guyenne et Gascogne S.A. et ses filiales (ci après « le groupe »), ainsi que les intérêts du groupe dans les entreprises associées.

2. Base de préparation

Déclaration de conformité :

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers ont été arrêtés par le directoire le 17 mars 2009.

Bases d'évaluation :

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs issus de regroupement d'entreprises qui sont enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Monnaie fonctionnelle et de présentation :

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

Recours à des estimations et aux jugements :

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue ; celles qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont décrites dans les notes suivantes :

- note 3.2.5 : Regroupement d'entreprises
- note 3.3.3 : Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
- note 3.3.8 : Provisions
- note 3.3.9 : Avantages du personnel.

Aucun changement d'estimation significatif n'a été enregistré au cours du deuxième semestre de l'exercice, remettant en cause des estimations constatées à la fin du premier semestre 2008.

3. Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et d'une manière uniforme par les entités du groupe.

3.1 - Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Siège social	Siren
Guyenne et Gascogne (société mère)				
Gerflo SA	100	99,96	60, quai Mousserolles 64100 Bayonne	344 895 206
Somafre SA	100	99,90	60, quai Mousserolles 64100 Bayonne	388 091 217
Sacir SAS	100	100	60, avenue du Capitaine Resplandy 64100 Bayonne	775 598 394
Ets Quinzani SAS	100	100	Rue de la Poste 47600 Nérac	328 860 234
Sogara SAS	50	50	1 rue Jean Mermoz 91002 Evry	662 720 341
Sogara France SAS	50	50	1 rue Jean Mermoz 91002 Evry	397 509 647
Société Nouvelle Sogara SAS	50	50	1 rue Jean Mermoz 91002 Evry	441 037 405
Station Service Sogara SNC	50	50	1 rue Jean Mermoz 91002 Evry	504 767 104
Centros Comerciales Carrefour	4,12	4,12	C/Campezo, 16 - 28022 Madrid	

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 enregistre l'acquisition de la société Ets Quinzani SAS dont les modalités sont décrites au paragraphe 4.3.

Le périmètre de consolidation enregistre également la création, au cours du deuxième semestre 2008, de la société Station Service Sogara, filiale à 100 % de la société Sogara.

La Société Nouvelle Sogara SAS, détenue jusqu'au 1^{er} semestre 2008 à parts égales entre Guyenne et Gascogne et le groupe Carrefour, est désormais filiale à 100 % de la société Sogara SAS.

3.2 - Principes de consolidation

3.2.1 Périmètre de consolidation :

Toutes les filiales et participations placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère, ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Les sociétés dont l'importance est négligeable ne sont pas consolidées.

Les titres de ces sociétés non consolidées sont classés en tant qu'actifs non courants disponibles à la vente ; ils sont enregistrés à leur valeur d'acquisition lors de l'achat, puis évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

Tel est le cas pour la société Edso, filiale à 20% de la société mère, et pour la société Soberga, filiale à 49% de Sogara SAS, qui sont exclues du périmètre de consolidation car leur intégration représente un intérêt négligeable par rapport aux capitaux propres du groupe.

3.2.2 Méthodes de consolidation :

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles la société mère exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence.

Les méthodes utilisées pour la consolidation au 31 décembre 2008 sont:

- intégration globale (contrôle exclusif) : Gerflo, Somafre, Sacir et Ets Quinzani ;
- mise en équivalence (contrôle conjoint) de Sogara et de ses filiales Sogara France, Société Nouvelle Sogara et Sogara Station Service ;

- mise en équivalence (influence notable) de Centros Comerciales Carrefour malgré un pourcentage de contrôle inférieur à 20%. L'influence notable de Guyenne et Gascogne est retenue en raison de sa participation au conseil d'administration de la filiale; la société mère est par ailleurs le seul actionnaire en dehors du groupe Carrefour.

3.2.3 Dates de clôture :

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont un exercice social couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, à l'exception de la société Sogara Station Service dont le premier exercice a une durée exceptionnelle de 6 mois.

3.2.4 Opérations éliminées dans les états financiers consolidés :

Les soldes et les transactions intra-groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du groupe dans l'entreprise. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les gains latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.2.5 Regroupement d'entreprises :

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs acquis sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée à cette date.

La différence positive existant entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à partir de ce bilan à la date d'acquisition est comptabilisée comme écart d'acquisition à l'actif du bilan (cf. paragraphe 3.3.2).

La différence négative existant entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à partir de ce bilan à la date d'acquisition est comptabilisée directement en résultat.

3.3 – Principales méthodes comptables

3.3.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles. Aucun coût financier n'est incorporé dans la valeur des actifs.

54

55

GUYENNE ET
GASCOGNE

L'estimation des actifs et passifs identifiables des sociétés acquises peut donner lieu à l'évaluation complémentaire des constructions lors de leur entrée dans le périmètre.

Les contrats de location sont classés soit en tant que contrats de location-financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs, soit en contrat de location simple :

- dans le cas de location-financement (contrat de crédit-bail immobilier), les immobilisations ainsi financées sont présentées à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Les charges de location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.
- dans le cas de location simple, les charges de location sont maintenues au poste charges externes du compte de résultat.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque composant.

Les durées d'utilité sont les suivantes :

Type d'immobilisation	Durée
Constructions gros œuvre	40 ans
Autres constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériel et outillage	3 à 6 ans
Matériel de transport	4 à 6 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

3.3.2 Immobilisations incorporelles :

Écarts d'acquisition :

Afin de respecter la norme IAS 38, les fonds de commerce sont présentés dans le poste « écarts d'acquisition » en tant que parts de marché et ne font pas l'objet d'amortissement systématique mais de tests de dépréciation annuels.

Les écarts d'acquisition (IAS 36 et 38) sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Des tests de dépréciation sont réalisés annuellement, ainsi que ponctuellement en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable de l'écart d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation.

Autres immobilisations incorporelles :

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul de pertes de valeur. Leur amortissement est constaté dès que ces immobilisations sont prêtes à être mises en service et selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée. Il s'agit de logiciels dont la durée d'utilité est comprise entre 3 et 5 ans.

3.3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Pour les écarts d'acquisition, la valeur de l'actif est comparée à un montant égal à quatre mois de chiffre d'affaires (hors carburant) de chaque unité génératrice de trésorerie (U.G.T.) afin d'identifier un indice de perte de valeur.

Les U.G.T sont définies de la manière suivante :

- pour les hypermarchés : chaque magasin est une U.G.T.,
- pour les supermarchés : une U.G.T. correspond à un ensemble de magasins regroupés par zone géographique (trois zones ont été définies).

Si la valeur comptable de l'actif excède quatre mois de chiffre d'affaires, alors la valeur recouvrable de cet actif est estimée à partir des flux futurs de trésorerie évalués sur une période de 5 ans. Le taux d'actualisation prévu pour cette approche est celui du marché à long terme majoré d'un coefficient de risque. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable de l'actif.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

3.3.4 Stocks de marchandises :

Conformément à la norme IAS 2, la valeur brute des stocks constitués principalement de marchandises, comprend le coût d'achat et les coûts logistiques sous déduction des avantages différés :

- le coût d'achat correspond au dernier prix facturé : compte tenu de leur rotation rapide, cette valorisation est proche de la méthode «premier entré-premier sorti» ;
- les coûts logistiques incluent tous les frais jusqu'à la livraison des produits aux magasins ;
- les avantages différés reprennent les ristournes ainsi que les services facturés aux fournisseurs.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

3.3.5 Clients et autres débiteurs, fournisseurs et autres créditeurs :

Les créances et dettes commerciales et les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à leur valeur de transaction diminuée d'une éventuelle dépréciation.

La juste valeur de ces créances est déterminée à partir des risques identifiés et d'une appréciation au cas par cas.

3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et des placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat s'ils sont significatifs.

3.3.7 Capital et réserves :

Rachat d'actions propres :

Lorsque la société mère rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions ainsi rachetées sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « actions propres » jusqu'à ce qu'elles soient annulées.

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2007 d'une part, et par celle du 21 mai 2008 d'autre part, la société est intervenue à plusieurs reprises sur le marché boursier au cours de l'exercice 2008 pour acheter au total 119 288 actions représentant un montant global de 9 204 milliers d'euros.

3.3.8 Provisions :

En application de la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Les hypothèses et les sources d'incertitudes concernant les estimations faites à la clôture de l'exercice ne présentent pas un risque important d'entraîner un ajustement significatif des provisions au cours de la période suivante. Le montant des provisions ne serait impacté qu'en cas de litige nouveau important.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

3.3.9 Avantages du personnel :

Conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », les engagements de retraite et de médailles du travail sont évalués chez la société mère par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- départs en retraite à l'initiative des salariés,
- âge de départ : dès que le salarié bénéficie d'une retraite à taux plein,
- taux de rotation décroissant par tranche d'âge,
- table de mortalité: INSEE 2001-2003 pour les femmes et INSEE 2001-2003 pour les hommes,
- progression annuelle des salaires futurs: 3% (inflation comprise),
- taux de charges sociales : de 37 à 43 % selon les catégories de salariés,
- taux d'actualisation: 5,25 %.

En matière de médailles du travail, la société a évalué cet engagement selon les mêmes méthodes que pour les prestations de retraite. Le taux de revalorisation retenu est de 2%.

Chez Sogara, les engagements de retraite ont été également calculés à l'aide d'hypothèses actuarielles.

En matière d'estimation, le montant des avantages au personnel ne serait modifié significativement qu'en cas de changement de réglementation.

3.3.10 Ventes :

Le montant des ventes correspond au chiffre d'affaires « sorties de caisses » des magasins (ramené en valeur hors taxes) ainsi qu'aux ventes en gros de l'entrepôt. Il est minoré des réductions accordées aux clients.

3.3.11 Autres revenus :

Ils comprennent essentiellement des revenus locatifs (galeries marchandes) et des revenus annexes (services financiers...).

3.3.12 Opérations financières :

Les opérations financières comprennent le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers.

3.3.13 Impôt sur les résultats :

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La société Sogara et sa filiale Sogara France font l'objet d'une intégration fiscale.

3.3.14 Résultat par action :

Le résultat de base par action est déterminé à partir du résultat net part du groupe.

Le nombre d'actions retenu est le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2008, soit 6 768 335 actions, identique à celui du 31 décembre 2007.

Le résultat dilué par action est déterminé à partir du nombre d'actions en circulation, ajusté des actions potentiellement relatives, telles que les actions d'auto-contrôle.

Nombre d'actions	31/12/08	31/12/07
Actions ordinaire de base	6 768 335	6 768 335
Actions auto-détenues	- 119 288	-
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES (DILUÉ)	6 649 047	6 768 335

3.3.15 Information sectorielle :

La structure du groupe exerce le métier de la grande distribution dans ses trois composantes :

- société mère (hypermarchés et supermarchés)
- Sogara (grands hypermarchés)
- Participation dans Centros Comerciales Carrefour (hypermarchés et supermarchés).

L'information sectorielle se limite à un seul secteur d'activité, celui de la grande distribution. Du fait de la mise en équivalence de Sogara et de Centros Comerciales Carrefour, l'information publiée ne concerne que l'activité de la société mère, localisée dans un seul secteur géographique, le grand Sud-Ouest de la France.

3.3.16 Nouvelles normes et interprétations :

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008 ; ils n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » introduit « l'approche de la direction » pour établir l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne.

IFRS 8 sera d'application obligatoire pour les états financiers consolidés 2009.

A ce jour, le groupe présente une information sectorielle limitée à un seul secteur d'activité.

Cette présentation, conforme à la nouvelle norme, sera maintenue.

- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition d'un actif et impose que ces coûts soient immobilisés. IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers consolidés 2009.

Cette norme ne devrait pas trouver à s'appliquer dans les comptes du groupe en raison de l'absence de financement spécifique pour chaque investissement.

- IAS 1 révisée (2007) « Présentation des états financiers » introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les actionnaires. IAS 1 révisée, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009, ne devrait pas avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés du groupe dans la mesure où peu de variations de capitaux propres autres qu'avec les actionnaires sont habituellement enregistrées.

- IFRS 3 révisée (2008) « Regroupement d'entreprises » comporte des modifications dans l'évaluation des acquisitions d'entreprises.

L'application de cette norme révisée sera obligatoire en 2010. Elle sera appliquée par le groupe de façon prospective et, n'aura donc pas d'impact sur les périodes antérieures.

- IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêts du groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés de 2010 ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ceux-ci.

- Les amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations » seront d'application obligatoire en 2009 et ne devraient pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Certaines normes non encore en vigueur ont d'ores et déjà été appliquées par le groupe :

- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients » traite de comptabilisation des programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits pour l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise.

Le groupe applique déjà, depuis plusieurs exercices, les modes de comptabilisation imposés par IFRIC 13.

4. Notes sur les états financiers consolidés (En milliers d'euros)

4.1 Immobilisations corporelles :

Tableau des mouvements en valeur brute

Valeurs brutes	Valeur brute 31/12/07	Accroissements	Cessions et sorties	Variations de périmètre	Virements poste à poste	Valeur brute 31/12/08
Terrains	38 383	2 218	- 306	113	109	40 517
Constructions	155 662	13 748	- 2 466	841	1 167	168 952
Installations techniques, matériel et outillage	59 251	5 145	- 2 848	235	-	61 783
Autres immobilisations corporelles	8 024	250	- 192	251	- 905	7 428
Immobilisations en cours	748	272	- 352	-	- 371	297
TOTAL	262 068	21 633	- 6 164	1 440	0	278 977

58

59

GUYENNE ET GASCogne

Tableau des mouvements des dotations aux amortissements et pertes de valeur

Amortissements et provisions	Montant au 31/12/07	Dotations	Diminutions	Variations de périmètre	Montant au 31/12/08
Terrains	12 669	1 046	- 275	5	13 445
Constructions	85 754	6 292	- 2 467	367	89 946
Installations techniques, matériel et outillage	43 270	4 581	- 2 807	116	45 160
Autres immobilisations corporelles	5 718	474	- 183	177	6 186
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
TOTAL	147 411	12 393	- 5 732	665	154 737
Dont :					
Amortissements	147 411	12 393	- 5 732	665	154 737
Pertes de valeur	0	0	0	0	0
TOTAL VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 657				124 240

Biens faisant l'objet d'un contrat de location financement en cours :

	Montant au 31/12/08	Montant au 31/12/07	Variation
Terrains	73	189	- 116
Constructions	685	956	- 271
Amortissements	- 152	- 299	147
TOTAL	606	846	- 240

4.2 Immobilisations incorporelles :

Tableau des mouvements en valeur brute

Valeurs brutes	Valeur brute 31/12/07	Acquisitions	Cessions et sorties	Variations de périmètre	Valeur brute 31/12/08
Ecart d'acquisition (parts de marché)	42 293	350	-	1 953	44 596
Logiciels	9 215	67	- 5	9	9 286
Autres immobilisations incorporelles	103	-	-	-	103
TOTAL	51 611	417	- 5	1 962	53 985

Tableau des mouvements des dotations aux amortissements et pertes de valeur

Amortissements et pertes de valeur	Montant au 31/12/07	Dotations	Diminutions	Variations de périmètre	Montant au 31/12/08
Logiciels	8 303	400	- 5	-	8 698
Autres immobilisations incorporelles	65	10	-	-	75
TOTAL	8 368	410	- 5	0	8 773
Dont :					
Amortissements	8 368	410	- 5	0	8 773
Pertes de valeur	0	0	0	0	0
TOTAL VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 243				45 212

4.3 Regroupement d'entreprises :

La société mère a acquis, le 1^{er} avril 2008, la totalité des titres de la société Ets Quinzani pour un montant de 1 718 milliers d'euros. Cette filiale est propriétaire d'un supermarché à Nérac (47).

La sortie de trésorerie liée à l'acquisition de cette filiale s'analyse comme suit :

Montant en numéraire	1 718
Trésorerie négative de la filiale acquise	356
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	2 074

L'impact de cette acquisition sur les actifs et passifs du groupe, à la date d'acquisition, est peu significatif. Le goodwill comptabilisé à la date d'acquisition porte sur la part de marché que représente cette entité et s'élève à 1 953 milliers d'euros.

4.4 Participations dans les entreprises associées :

	Valeur au 31/12/07	Distribution	Résultat	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Autres	Valeur au 31/12/08
Sogara (sous-groupe)	276 027	- 91 381	28 849	- 33 763	145	179 877
TOTAL	276 027	- 91 381	28 849	- 33 763	145	179 877
Dont Centros Comerciales Carrefour	41 463	- 15 797	15 362	-	162	41 190

(1) opération de cession des titres de Société Nouvelle Sogara.

4.5 Actifs financiers :

Valeurs brutes	Valeur brute 31/12/07	Accroissements	Cessions et sorties	Virements poste à poste	Variations de périmètre	Valeur brute 31/12/08
Participations non consolidées	31	-	-	-	-	31
Autres titres immobilisés	42	-	-	-	1	43
Prêts	84	-	-	-	-	84
Autres immobilisations financières	107	46	- 69	-	6	90
TOTAL	264	46	- 69	0	7	248

Pertes de valeur	Valeur brute 31/12/07	Dotations	Reprises utilisées	Virements poste à poste	Variations de périmètre	Valeur brute 31/12/08
Participations non consolidées	2	-	- 2	-	-	0
Autres titres immobilisés	0	-	-	-	-	0
Prêts	0	-	-	-	-	0
Autres immobilisations financières	22	-	- 22	-	-	0
TOTAL	24	0	- 24	0	0	0
TOTAL VALEUR NETTE DES ACTIFS FINANCIERS	240					248

4.6 Stocks de marchandises :

	Valeur au 31/12/08	Valeur au 31/12/07
Valeurs brutes	40 109	40 585
Pertes de valeur	- 768	- 816
TOTAL	39 341	39 769

4.7 Clients et autres débiteurs :

	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette 31/12/08	Valeur nette 31/12/07
Clients	556	- 225	331	496
Créances sociales et fiscales	4 181	-	4 181	4 400
Fournisseurs	40 850	-	40 850	32 580
Débiteurs divers	1 675	- 273	1 402	1 864
Charges constatées d'avance	649	-	649	695
TOTAL	47 911	- 498	47 413	40 035

Toutes les créances présentent une échéance à moins d'un an.

4.8 Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires :

	31/12/08		31/12/07	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Sicav monétaires	11 117	11 134	3 388	3 392
Billets de trésorerie	21 042	21 042	5 000	5 000
TOTAL	32 159	32 176	8 388	8 392
Disponibilités	10 315		10 750	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	42 474		19 138	
Découverts bancaires	- 6 556		- 7 118	
Intérêts courus	- 182		- 222	
DÉCOUVERTS BANCAIRES	- 6 738		- 7 340	
Trésorerie nette	35 736		11 798	

4.9 Capitaux propres :

- Capital social :

Le capital est composé de 6 768 335 actions ordinaires au nominal de 16 euros, entièrement libérées et représentant 108 293 milliers d'euros.

Nombre d'actions	Actions ordinaires	
	2008	2007
En circulation au 1 ^{er} janvier	6 768 335	6 768 335
Emission en numéraire	-	-
Annulation	-	-
EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	6 768 335	6 768 335

Au 31 décembre 2008, le groupe détient 119 288 actions de la société mère acquises au cours de la période :

Nombre d'actions	Actions auto-détenues	
	2008	2007
Au 1 ^{er} janvier :		
Rachat de la période	119 288	-
Annulation	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	119 288	0

62

63

GUYENNE ET
GASCOGNE

• Réserves consolidées :

	Montant au 31/12/08	Montant au 31/12/07
Réserve légale société mère	10 829	10 829
Réserve de la société mère après retraitement de consolidation	132 451	123 697
Quote part revenant au groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiale, diminués de la valeur des titres détenus :		
- petites filiales françaises	1 785	1 207
- Sogara.	132 495	197 832
- Centros Comerciales Carrefour.	- 38 262	- 41 495
Actions propres	- 9 204	-
TOTAL	230 094	292 070

• Dividendes :

Les dividendes suivants ont été décidés et versés par le groupe :

	Montant global (en milliers d'euros)	Dividende unitaire (en euros)
Dividende versé en 2007	21 658	3,20
Dividende versé en 2008		
- dividende sur résultat 2007	23 486	3,50
- acompte sur dividende 2008	60 391	9,00
	83 877	

Après le 31 décembre 2008, un dividende unitaire net de 3,80 euros a été proposé par le directoire au titre de 2008. Ce dividende n'a pas été provisionné et n'entraîne aucune conséquence fiscale.

4.10 Provisions à long terme :

	Montant au 31/12/07	Dotations	Reprises utilisées	Montant au 31/12/08
Provision pour indemnités de départ en retraite	5 172	430	-	5 602
Provision pour médailles du travail	362	-	-	362
Provision pour impôt	88	-	- 19	69
TOTAL	5 622	430	- 19	6 033

Aucun mouvement sur ce poste n'a été enregistré au titre des opérations de regroupement d'entreprises.

• Engagements de retraite et autres avantages au personnel long terme

	Montant au 31/12/08	Montant au 31/12/07
Coûts des services rendus	253	267
Coût financier	226	200
Coût des services passés	133	248
Coût des prestations versées	- 182	- 252
Ecart actuariels	0	- 240
Gains et pertes actuariels non reconnus	0	0

• Données historiques des engagements de retraite

	2008	2007	2006	2005	2004
Valeur actualisée de l'engagement	5 602	5 172	4 949	4 294	4 028
Juste valeur des actifs du régime	-	-	-	-	-
DÉFICIT DU RÉGIME	5 602	5 172	4 949	4 294	4 028

• Données historiques des hypothèses actuarielles

	2008	2007	2006
Ages de départ :			
Employés	lorsque retraite à taux plein	lorsque retraite à taux plein	60 ans
Cadres			62 ans
Départ à l'initiative de l'employeur	0 %	0 %	50 %
Départ à l'initiative des salariés	100 %	100 %	50 %
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	4,50 %
Progression annuelle des salaires futurs	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de charges sociales	37 % - 43 %	37 % - 43 %	37 % - 43 %

4.11 Passifs financiers :

• Echancier des passifs financiers

	Montant au 31/12/08	Plus 1 an - moins 5 ans	Plus 5 ans	Valeur au 31/12/07
Emprunts auprès des établissements de crédit	794	688	106	407
Dépôts et cautionnements reçus	313	313	-	285
TOTAL	1 107	1 001	106	692

64

65

 GUYENNE ET
GASCOGNE

4.12 Provisions à court terme :

	Montant au 31/12/07	Dotations	Reprises utilisées	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/08
Provisions pour litiges	1 168	161	- 195	40	1 174
Provisions autres risques	0	0	0		0
TOTAL	1 168	161	- 195	40	1 174

Les litiges faisant l'objet d'une provision sont soit des litiges commerciaux soit des litiges sociaux.

4.13 Fournisseurs et autres créditeurs :

	31/12/08	31/12/07
Fournisseurs d'exploitation	67 797	64 252
Fournisseurs d'immobilisations	2 784	2 164
Dettes sociales et fiscales	18 854	16 865
Autres dettes	2 786	3 544
Produits constatés d'avance	30	-
TOTAL	92 251	86 825

Toutes les dettes fournisseurs et autres créditeurs présentent une échéance à moins d'un an.

4.14 Ventes hors taxes :

	31/12/08	31/12/07
Hypermarchés Carrefour	279 588	274 646
Supermarchés Champion et Carrefour Market	239 277	222 960
Entrepôts (ventes en gros)	685	945
Ristournes accordées aux clients	- 3 239	- 2 520
TOTAL	516 311	496 031

4.15 Prix de revient des ventes :

	31/12/08	31/12/07
Coût d'achat des marchandises vendues	400 262	385 306
Dépréciation des stocks	171	- 90
Dépréciation des créances clients	- 16	- 43
Coûts logistiques	12 237	11 870
TOTAL	412 654	397 043

4.16 Charges de personnel :

	Montant au 31/12/08	Montant au 31/12/07
Salaires et traitements	44 445	41 688
Charges sociales ⁽¹⁾	15 379	13 927
Provision départ à la retraite et médailles du travail	431	205
Provision litiges salariés	51	207
Personnel extérieur à l'entreprise	1 143	1 369
Charges de personnel (service logistique) incluses dans le prix de revient des ventes	- 6 008	- 5 653
TOTAL	55 441	51 743
(1) dont cotisations aux régimes de retraite	2 696	2 627
Effectif à la clôture de l'exercice	2 121	2 113

4.17 Amortissements et pertes de valeur :

	31/12/08	31/12/07
Amortissements sur immobilisations incorporelles	410	473
Amortissements sur immobilisations corporelles	11 125	10 178
Dotations aux amortissements	11 535	10 651
Pertes de valeur	0	105
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	11 535	10 756

Total des amortissements et pertes de valeur comptabilisés en résultat opérationnel de la période (toutes rubriques confondues).

	31/12/08	31/12/07
Dotation aux amortissements incluse dans le prix de revient des ventes	1 235	1 178
Dotation aux amortissements en résultat opérationnel courant	11 535	10 651
Dotation pertes de valeur incluse dans le prix de revient des ventes	987	907
Reprise pertes de valeur incluse dans le prix de revient des ventes	- 832	- 1 040
Dotation aux provisions pour pertes de valeur en résultat opérationnel courant	0	105
TOTAL DOTATION AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	12 925	11 801

4.18 Autres produits et charges opérationnels :

	31/12/08	31/12/07
Autre produits opérationnels :		
Produits de cession d'actifs immobilisés	579	584
Autres produits opérationnels	166	140
Reprises de provisions pour pertes de valeur	108	23
TOTAL	853	747
Autre charges opérationnelles :		
Valeurs comptables nettes des actifs immobilisés cédés	432	419
Autres charges opérationnelles	229	41
Dotations aux provisions pour pertes de valeur	31	187
TOTAL	692	647

4.19 Autres produits et charges :

	31/12/08	31/12/07
Autre produits :		
Quote-part (50 %) de plus-value de cession des titres de la Société Nouvelle Sogara	1 273	0
TOTAL	1 273	0

4.20 Résultat financier :

	31/12/08	31/12/07
Produits financiers :		
Intérêts sur placements à court terme	1 216	281
Produits de cession de valeurs mobilières de placement	282	497
Reprises de provisions pour pertes de valeur	24	0
TOTAL	1 522	778
Charges financières :		
Intérêts et charges	221	87
Dotations aux provisions pour pertes de valeur	4	3
Autres charges financières	0	389
TOTAL	225	479
RÉSULTAT FINANCIER	1 297	299

4.21 Charge d'impôt :

	31/12/08	31/12/07
Impôt figurant dans les comptes sociaux	1 096	1 044
Impôt né de la fiscalité différée	1 864	426
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	2 960	1 470
Preuve d'impôt :		
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	5 865	3 137
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour la société mère	2 019	1 142
Impact des charges définitivement non déductibles ⁽¹⁾	1 650	579
Impact des charges ou produits non soumis à taxation	- 436	0
Crédits d'impôts et autres impôts	- 273	- 251
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	2 960	1 470
(1) dont charge fiscale sur dividende Sogara	1 573	531

• Solde d'impôts différés

	31/12/2007	Incidence résultat	Variation périmètre	Valeur au 31/12/08
Impôts différés - Actif	547	- 640	265	172
Impôts différés - Passif	- 256	- 1 224	-	- 1 480
TOTAL	291	- 1 864	265	- 1 308

• Répartition par nature d'impôt

	31/12/2007	Incidence résultat	Variation périmètre	Valeur au 31/12/08
Impôts différés / différences temporaires	3 408	- 1 096	34	2 346
Impôts différés / retraitements fiscaux et d'harmonisation	- 2 717	- 690	-	- 3 407
Impôts différés / écarts d'évaluation	- 434	15	-	- 419
Activation de reports déficitaires	34	- 93	231	172
SOLDE NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	291	- 1 864	265	- 1 308

Il n'y a pas de pertes fiscales ou crédit d'impôt pour lesquels un impôt différé n'aurait pas été comptabilisé.

5. Autres informations

5.1 Parties liées

5.1.1 Prêts aux mandataires sociaux :

Néant.

5.1.2 Rémunérations des dirigeants :

En complément de leurs salaires, le groupe accorde des avantages en nature aux dirigeants. Par ailleurs, des indemnités de départ à la retraite pour les membres du directoire sont prévues.

	31/12/08	31/12/07
Avantages à court terme ⁽¹⁾	848	813
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽²⁾	828	789
Autres avantages à long terme	0	0
Paiements fondés sur des actions	0	0
TOTAL	1 676	1 602

(1) ces chiffres correspondent aux salaires bruts (avantages en nature compris)

(2) cet engagement est compris dans la provision long terme « Provision pour départ en retraite » ; il est chiffré charges sociales incluses

5.1.3 Transactions avec les membres du directoire et du conseil de surveillance :

Certains membres du conseil de surveillance ont des participations dans des sociétés qui ont réalisé des transactions avec le groupe au cours de l'exercice (ventes de marchandises).

Les montants des transactions et soldes bilanciels relatifs à ces opérations sont non significatifs.

Les termes et conditions de ces transactions n'ont pas été plus favorables que ceux des transactions similaires réalisées avec des entités non liées aux dirigeants et soumises à des conditions de concurrence normales.

5.1.4 Autres transactions avec les parties liées :

Les transactions et soldes avec Sogara et Centros Comerciales Carrefour correspondent à des ventes et achats de marchandises en gros pour les montants ci-dessous :

	Transactions de l'exercice		Solde au 31 décembre	
	2008	2007	2008	2007
Ventes à Sogara	365	440	69	152
Achats à Sogara	11	6	11	4
Achats à Centros Comerciales Carrefour (Socomo)	201	230	2	19

5.2 – Actifs et passifs éventuels

• Société mère et filiales contrôlées

Il n'y a pas d'actifs éventuels ou de passifs éventuels significatifs identifiés à la clôture de l'exercice.

• Entreprises associées et co-entreprises

Il n'y a pas d'actifs éventuels ou de passifs éventuels significatifs identifiés à la clôture de l'exercice pour lesquels la société mère serait conjointement et solidairement responsable.

5.3 – Gestion du risque financier

• Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative en raison du très faible volume des ventes à des clients qui bénéficient de conditions de paiement à crédit (grossistes) et du suivi régulier de leur solde.

Pour les placements, le groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides, à caractère monétaire, et dont l'exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces instruments (cf. paragraphe 4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

• Risque de taux d'intérêt

Le groupe n'est pas exposé au risque de taux car son endettement est très faible. Les lignes d'endettement ne font pas l'objet de couverture.

Par ailleurs, le groupe ne dispose pas d'actifs financiers à taux variable à la clôture de l'exercice.

• Risque de change

Le risque de change est très limité car la quasi-totalité des opérations commerciales et financières du groupe est réalisée en euros. Il n'existe pas d'opérations de couverture.

• Instruments de garantie

Le groupe n'a pas donné d'actifs financiers en garantie de passifs ou de passifs éventuels.

De même, le groupe ne détient aucune garantie (actif financier ou non financier) qu'il serait autorisé à vendre ou à redonner en garantie.

• Risque sur actions

Occasionnellement, le groupe achète ses propres actions sur le marché boursier. Ces actions sont destinées à être annulées ou conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

A la clôture de l'exercice, la société mère détient 119 288 de ses propres actions. Elle n'est pas exposée à un risque à ce titre dans la mesure où ces actions sont destinées à être annulées.

• Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes à leur échéance. Ce risque est estimé limité en raison du faible endettement du groupe, des lignes de crédit bancaire et des liquidités suffisantes permettant de faire face aux dépenses opérationnelles.

Grâce à cette situation favorable, il n'existe pas d'incertitude sur la continuité d'exploitation de la société malgré la crise financière en cours.

5.4 Engagements hors bilan

	31/12/08	31/12/07
Engagements donnés :		
Engagements liés aux contrats de location :	5 644	5 632
A moins d'un an	1 251	1 244
Entre 1 an et 5 ans	1 898	1 683
Plus de 5 ans	2 495	2 705
Total	5 644	5 632
Engagements d'achats et de travaux immobiliers	3 700	13 730
Cautions données	-	-
Nantissements sur immobilisations, stocks	-	-
TOTAL	9 344	19 362
Montant des loyers versés au titre des contrats de location	1 500	1 514
Droits individuels à la formation acquis par les salariés et non exercés à la clôture de l'exercice (en nombre d'heures)	145 992	120 051
Engagements reçus :		
Loyers de galeries marchandes à recevoir :	10 648	10 432
A moins d'un an	1 829	1 687
Entre 1 an et 5 ans	6 175	5 826
Plus de 5 ans	2 644	2 919
Total	10 648	10 432
Cautions reçues	185	185
TOTAL	10 833	10 617
Montant des loyers de galeries marchandes reçus	1 997	1 682

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

70

71

GUYENNE ET
GASCOGNE

7. COMPTES SOGARA (En milliers d'euros)

1. Bilan :

Actif	31/12/08	31/12/07
Immobilisations corporelles	156 688	154 122
Immobilisations incorporelles	57 316	57 414
Immeubles de placement	0	0
Participation Centros Comerciales Carrefour	128 181	128 181
Actifs financiers	94	90
Actifs d'impôts différés	3 190	4 270
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	345 469	344 077
Stocks de marchandises	123 242	119 898
Clients et autres débiteurs ⁽¹⁾	229 284	438 184
Autres actifs financiers	0	0
Créance d'impôt courant	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 806	14 610
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	363 332	572 692
TOTAL DES ACTIFS	708 801	916 769
(1) Dont trésorerie placée en compte courant Carrefour	148 334	316 117

Passif	31/12/08	31/12/07
Capital social	25 000	32 112
Prime d'émission	68 157	126 064
Réserves	282 878	418 587
Résultats	26 974	20 546
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	403 009	597 309
Provisions à long terme	18 328	17 554
Passifs financiers	330	310
Impôts différés	170	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	18 828	17 864
Découverts bancaires	532	744
Provisions à court terme	12 272	3 424
Dettes d'impôt	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	274 160	297 428
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	286 964	301 596
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	708 801	916 769

2. Compte de résultat :

(hors dividende Centros Comerciales Carrefour)	31/12/08	31/12/07
Ventes hors taxes	1 502 895	1 505 766
Autres revenus	6 245	7 104
Prix de revient des ventes	- 1 189 088	- 1 183 187
REVENU COMMERCIAL	320 052	329 683
Charges de personnel	- 163 887	- 163 162
Charges externes	- 66 224	- 67 592
Impôts et taxes	- 18 297	- 22 137
Amortissements et provisions	- 20 459	- 19 229
Autres produits opérationnels	26	853
Autres charges opérationnelles	- 136	- 1 138
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	51 075	57 278
Autres produits et charges ⁽¹⁾	- 5 095	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	45 980	57 278
Produits financiers	6 855	6 431
Charges financières	- 1 363	- 1 521
RÉSULTAT FINANCIER	5 492	4 910
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	51 472	62 188
Charge d'impôt ⁽²⁾	- 24 498	- 41 642
RÉSULTAT NET	26 974	20 546
(1) Provision pour litige fiscal	- 5 095	
(2) Dont :		
retenue à la source sur le dividende Centros Comerciales Carrefour	- 4 739	- 3 889
retenue à la source sur la distribution exceptionnelle de Centros Comerciales Carrefour		- 15 274
charge fiscale sur la distribution exceptionnelle		- 2 250

Le compte de résultat de l'exercice 2007 a été modifié pour tenir compte d'un changement dans la comptabilisation des avantages différés et des frais des services centraux. De ce fait, le prix de revient des ventes a été augmenté de 7 494 milliers d'euros et les charges externes ont été diminuées du même montant, sans incidence sur le résultat opérationnel courant.

8. COMPTES CENTROS COMERCIALES CARREFOUR (En milliers d'euros)

1. Bilan :

Actif	31/12/08	31/12/07
Immobilisations corporelles	2 007 944	2 101 985
Immobilisations incorporelles	313 494	294 433
Immeubles de placement	93 337	96 475
Participations dans les entreprises associées	18 484	18 093
Actifs financiers	22 403	22 003
Actifs d'impôts différés	20 828	18 583
Autres actifs non courants	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	2 476 490	2 551 572
Stocks de marchandises	1 036 327	1 086 698
Clients et autres débiteurs	1 645 695	1 714 621
Autres actifs financiers	1 336 806	1 252 481
Créance d'impôt courant	35 454	60 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 198	127 183
Autres actifs courants	15 772	14 929
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	4 161 252	4 256 311
TOTAL DES ACTIFS	6 637 742	6 807 883

Capitaux propres	31/12/08	31/12/07
Capital social	196 822	196 822
Autres réserves	58 774	57 568
Réserves consolidées	745 122	752 976
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ	1 000 718	1 007 366
Intérêts minoritaires	73 339	78 981
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 074 057	1 086 347
Provisions à long terme	73 619	70 316
Passifs financiers	1 511 417	1 509 535
Impôts différés	66 771	56 872
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	1 651 807	1 636 723
Découverts bancaires	29 305	19 290
Emprunts et dettes financières	-	-
Provisions à court terme	2 297	1 648
Dettes d'impôt	200 900	286 650
Fournisseurs et autres créditeurs	3 534 534	3 540 270
Autres passifs courants	144 842	236 955
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	3 911 878	4 084 813
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	6 637 742	6 807 883

2. Compte de résultat :

	31/12/08	31/12/07
Ventes hors taxes	9 711 213	9 511 148
Autres revenus	287 918	238 880
Prix de revient des ventes	- 7 715 715	- 7 455 431
REVENU COMMERCIAL	2 283 416	2 294 597
Charges de personnel	- 889 110	- 883 683
Autres charges	- 664 824	- 652 917
Amortissements et provisions	- 189 326	- 179 494
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	540 156	578 503
Autres produits opérationnels	53 128	67 467
Autres charges opérationnelles	- 19 120	- 13 175
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	574 164	632 795
Produits financiers	44 826	52 685
Charges financières	- 89 182	- 10 875
RÉSULTAT FINANCIER	- 44 356	41 810
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	969	1 835
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	530 777	676 440
Charge d'impôt	- 144 695	- 200 493
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES	386 082	475 947
Résultat net des activités arrêtées	-	- 571
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	386 082	475 376
Intérêts minoritaires	- 12 857	- 16 985
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	373 225	458 391

74

75

GUYENNE ET
GASCOGNE

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes consolidés Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Guyenne et Gascogne SA, tels qu'ils sont présentés aux pages 48 à 74, et joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêté de ses comptes consolidés, le groupe Guyenne et Gascogne SA est conduit à effectuer des estimations et à

formuler des hypothèses qui concernent notamment :

- La valorisation des regroupements d'entreprise (fonds de commerces et écarts d'acquisition tels que décrits à la note 3.2.5 de l'annexe). Les notes 3.3.2 et 3.3.3 de l'annexe prévoient les modalités d'évaluation et de dépréciation de ces actifs ;
- La comptabilisation des provisions commentée à la note 3.3.8 de l'annexe ;
- La valorisation des avantages du personnel présentée à la note 3.3.9 de l'annexe.

Pour l'ensemble des éléments ci-dessus, nous avons vérifié le caractère approprié des principes et méthodes comptables appliqués.

Nos travaux ont par ailleurs consisté à apprécier les données, les hypothèses et le caractère raisonnable sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le groupe Guyenne et Guyenne, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Mégnac, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIGEOR
Michel CHARPENTIER
Associé

AUDIAL Expertise & Conseil
Michel BOUILLY
Associé

76

77

GUYENNE ET
GASCOGNE

COMPTES SOCIAUX

1. BILAN

(En milliers d'euros)

Actif	2008			2007	
	Note	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
Immobilisations incorporelles		34 753	8 765	25 988	25 981
Immobilisations corporelles		261 738	141 213	120 525	111 537
Immobilisations financières		91 327	0	91 327	112 864
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	2.1	387 818	149 978	237 840	250 382
Stocks :					
Approvisionnements		25	0	25	32
Marchandises	2.2	40 084	768	39 316	39 737
Créances :					
Clients et comptes rattachés	2.3	556	225	331	497
Autres créances	2.3	47 618	273	47 345	39 066
Divers :					
Valeurs mobilières de placement	2.4	32 160	0	32 160	8 388
Disponibilités		10 304	0	10 304	10 750
Charges constatées d'avance	2.3	634	0	634	679
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		131 381	1 266	130 115	99 149
TOTAL GÉNÉRAL		519 199	151 244	367 955	349 531

(En milliers d'euros)

Passif	Note	2008	2007
Capital social	2.6	108 293	108 293
Prime d'émission		659	659
Réserve légale		10 829	10 829
Autres réserves		65 341	65 341
Report à nouveau		- 32 124	20 883
Résultat de l'exercice		94 741	30 870
Provisions réglementées	2.7	7 867	5 944
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2.5	255 606	242 819
Provisions pour risques		1 174	1 148
Provisions pour charges		6 348	5 969
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.7	7 522	7 117
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 738	7 396
Emprunts et dettes financières divers		6 046	5 479
Dettes d'exploitation :			
Fournisseurs et comptes rattachés		67 737	64 190
Dettes fiscales et sociales		18 744	16 842
Dettes diverses :			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 781	2 161
Autres dettes diverses		2 751	3 527
TOTAL DES DETTES	2.8	104 797	99 595
Produits constatés d'avance		30	0
TOTAL GÉNÉRAL		367 955	349 531

2. COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises	2.9	516 311	496 031
Production vendue (biens et services)	2.10	3 608	3 512
Autres produits	2.11	259	394
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2.12	1 410	1 643
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		521 588	501 580
Achats consommés		400 538	386 326
Autres achats et charges externes		35 934	35 878
Impôts, taxes et versements assimilés		8 466	7 889
Charges de personnel		59 823	55 995
Dotations aux amortissements sur immobilisations		12 609	11 603
Dotations aux provisions sur actif circulant		987	907
Dotations aux provisions pour risques et charges		588	697
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		518 945	499 295
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 643	2 285
Quote-part de résultat des opérations faites en commun		- 3	0
Produits financiers de participations	2.14	91 381	30 868
Autres produits financiers		1 610	805
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		92 988	31 673
Dotations financières aux amortissements et provisions		4	3
Intérêts et charges assimilés		417	658
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		421	661
RÉSULTAT FINANCIER		92 567	31 012
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		95 210	33 297
Produits exceptionnels		35 814	729
Charges exceptionnelles		35 454	2 408
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.15	360	- 1 679
Impôt sur les bénéfices	2.16	- 829	- 748
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		94 741	30 870

78

79

GUYENNE ET
GASCOGNE

3. TABLEAU DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Bénéfice net	94 741	30 870
Dotations aux amortissements	12 640	11 790
Variation des provisions	2 305	2 128
Résultat de cessions des immobilisations	- 2 700	- 72
AUTOFINANCEMENT	106 986	44 716
Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 372	- 1 364
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	104 614	43 352
Acquisitions d'immobilisations	- 22 050	- 25 419
Titres de participation	- 1 748	- 3 513
Cessions d'immobilisations	567	484
Cessions de titres immobilisés	35 035	0
Variation des dettes sur immobilisations	620	- 1 270
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	12 424	- 29 718
Dividende versé	- 83 877	- 21 659
Acquisition d'actions propres	- 9 204	0
Remboursement d'emprunts	- 56	- 52
Créances sur participations	0	15
Prêts accordés et dépôts versés	- 44	- 102
Encaissement sur prêts	70	39
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 93 111	- 21 759
Variation de la trésorerie	23 927	- 8 125
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	11 799	19 924
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	35 726	11 799

4. PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote-part du capital	Valeur des titres	Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé par Guyenne et Gascogne
Sogara SAS 1, rue Jean Mermoz ZAE Saint Guénault 91002 Evry Siren : 662 720 341	25 000	286 799	50,00 %	58 067	-	-	43 316	64 507	90 141
Gerflo SA 60, quai Mousserolles 64100 Bayonne Siren : 344 895 206	959	3 902	99,96 %	14 762	-	-	600	376	-
Somafre SA 60, quai Mousserolles 64100 Bayonne Siren : 388 091 217	48	187	99,90 %	3 845	-	-	118	112	-
Sacir SAS 60 avenue du Capitaine Resplandy 64100 Bayonne Siren : 775 598 394	73	884	100,00 %	3 513	0	-	150	26	-
Ets Quinzani SAS Rue de la Poste 47600 Nérac Siren : 328 860 234	100	- 234	100,00 %	1 718	411	-	1 760	99	-
Europa Discount Sud-Ouest 120 rue du Général Malleret Joinville 94405 Vitry-sur-Seine Siren : 389 956 932	150	2	20,00 %	30	0	-	-	- 1	-

5. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. Règles et méthodes comptables

1.1 – Principes comptables :

Les comptes annuels sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

1.2 – Immobilisations incorporelles :

Les fonds commerciaux ont été soit acquis, soit apportés à la société à l'occasion de l'absorption des filiales. Ces fonds ne sont pas amortis ; ils font cependant l'objet d'une provision pour dépréciation si nécessaire, leur valeur étant estimée au niveau de chaque hypermarché ou de chaque groupe de supermarchés (3 zones définies) et appréciée en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Les logiciels sont amortis sur une durée de trois à cinq ans.

1.3 – Immobilisations corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'acquisition inclus à compter du 1^{er} janvier 2005), ou à leur valeur d'apport, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée normale d'utilisation :

Constructions gros œuvre	40 ans
Autres constructions	10 et 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériel et outillage	3 à 6 ans
Matériel de transport	4 à 6 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les immobilisations sont amorties suivant le seul mode linéaire.

1.4 – Immobilisations financières :

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition, sauf pour la participation dans Sogara qui a été modifiée à l'occasion de la réévaluation légale au 31 décembre 1976. Ils font l'objet, éventuellement, d'une provision pour dépréciation tenant compte de la situation nette corrigée à la clôture de l'exercice et des perspectives de la société considérée.

Les autres immobilisations financières comprennent essentiellement 119 288 actions Guyenne et Gascogne achetées au cours de l'exercice au cours moyen de 77,16 euros. Le cours moyen de décembre 2008 (57,73 euros) aurait conduit à constater une provision de 2 318 000 euros ; cette provision n'a pas été constituée, conformément à la réglementation, puisqu'il s'agit de titres destinés à être annulés.

1.5 – Stocks :

La valeur brute des stocks constitués principalement de marchandises comprend le coût d'achat et les coûts logistiques sous déduction des avantages différés.

Le coût d'achat correspond au dernier prix facturé ; compte tenu de leur rotation rapide, cette valorisation est proche de la méthode « premier entré - premier sorti ».

Les coûts logistiques incluent tous les frais jusqu'à la livraison des produits aux magasins.

Les avantages différés reprennent les ristournes ainsi que les services facturés aux fournisseurs.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

1.6 – Provisions réglementées :

Ce poste correspond aux amortissements dérogatoires. Il enregistre essentiellement l'écart d'amortissement entre le calcul comptable et le calcul fiscal.

1.7 – Provisions pour risques et charges :

Le poste provisions pour risques correspond à des procédures contentieuses à caractère commercial et prud'homal.

Les provisions pour charges concernent les engagements de départ à la retraite, les engagements de médailles du travail et des impôts à décaissement différé.

Les engagements de retraite et de médailles du travail sont évalués par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, cette obligation finale est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- départs en retraite à l'initiative des salariés,
- âge de départ : dès que le salarié bénéficie d'une retraite à taux plein,
- taux de rotation décroissant par tranche d'âge,
- table de mortalité : INSEE 2001-2003,
- progression annuelle des salaires futurs : 3% (inflation comprise),
- taux de charges sociales : de 37 à 43 % selon les catégories de salariés,
- taux d'actualisation : 5,25%.

En matière de médailles du travail, la société a évalué cet engagement selon les mêmes méthodes que pour les prestations de retraite. Le taux de revalorisation retenu est de 2%.

2. Notes sur les comptes sociaux. (en milliers d'euros)**2.1 – Etat de l'actif immobilisé :**

Valeurs brutes	Valeur brute 31/12/07	Fusion- absorption de filiales	Virements poste à poste	Augmen- tation	Cessions, mises au rebut	Valeur brute 31/12/08
Logiciels	9 207	-	-	68	5	9 270
Fonds commerciaux	25 031	-	-	349	-	25 380
Autres immobilisations incorporelles	103	-	-	-	-	103
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 341	0	0	417	5	34 753
Terrains	36 692	-	109	2 219	306	38 714
Constructions	144 225	-	1 168	13 747	2 466	156 674
Installations techniques, matériel et outillage	57 255	-	-	5 144	2 792	59 607
Autres immobilisations corporelles	6 376	-	14	250	193	6 447
Immobilisations en cours	1 667	-	- 1 291	273	353	296
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	246 215	0	0	21 633	6 110	261 738
Participations ⁽¹⁾	112 677	-	-	1 748	32 490	81 935
Créances rattachées à des participations	0	-	-	-	-	0
Autres titres immobilisés	42	-	-	-	-	42
Prêts	83	-	-	44	43	84
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	86	-	-	9 204	24	9 266
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	112 888	0	0	10 996	32 557	91 327
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	393 444	0	0	33 046	38 672	387 818

(1) Acquisition des titres Ets Quinzani (supermarché de Nérac).

Cession à Sogara SAS des titres Société Nouvelle Sogara

(2) Achat de 119 288 actions propres au cours moyen de 77,16 euros.

Amortissements et provisions	Amortissements et provisions 31/12/07	Fusion-absorption de filiales	Augmentation, dotations de l'exercice	Diminution, cessions, mises hors service	Reprises de provision	Amortissements 31/12/08
Logiciels	8 296	-	399	5	-	8 690
Autres immobilisations incorporelles	64	-	11	-	-	75
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 360	0	410	5	0	8 765
Terrains	12 277	-	1 034	273	-	13 038
Constructions	76 015	-	6 194	2 465	-	79 744
Installations techniques, matériel et outillage	41 394	-	4 543	2 773	-	43 164
Autres immobilisations corporelles	4 992	-	459	184	-	5 267
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 678	0	12 230	5 695	0	141 213
Titres de participation	2	-	-	-	2	0
Autres immobilisations financières	22	-	-	-	22	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	24	0	0	0	24	0
TOTAL	143 062	0	12 640	5 700	24	149 978
Dotations linéaires			12 609			
Dotations financières						
Dotations exceptionnelles			31			
Soit dotation globale de l'exercice			12 640			

2.2 – Stocks de marchandises :

	Valeur au 31/12/08	Valeur au 31/12/07
Valeurs brutes	40 084	40 553
Décote	- 768	- 816
VALEURS NETTES	39 316	39 737

Les stocks au 31 décembre 2008 ont été évalués comme indiqué en note 1.5 des règles et méthodes comptables.

84

85

GUYENNE ET
GASCOGNE**2.3 – Créances :**

	Valeur brute	Moins d'un an	Plus d'un an	Provision	Valeur nette 31/12/08	Valeur nette 31/12/07
Clients et comptes rattachés	556	556	-	225	331	497
Fournisseurs (ristournes et avoirs à recevoir)	40 851	40 851	-	-	40 851	32 580
Créances sociales et fiscales	4 688	4 688	-	-	4 688	3 852
Compte courant des filiales	411	411	-	-	411	0
Autres créances	1 668	1 668	-	273	1 395	2 634
TOTAL DES CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	48 174	48 174	0	498	47 676	39 563
Charges constatées d'avance	634	549	85	-	634	679
TOTAL GÉNÉRAL	48 808	48 723	85	498	48 310	40 242

Postes du bilan où sont inclus des produits à recevoir	31/12/08	31/12/07
Clients et comptes rattachés	26	40
Fournisseurs (ristournes et avoirs à recevoir)	39 847	30 871
Créances sociales et fiscales	733	714
Autres créances	615	555
TOTAL GÉNÉRAL	41 221	32 180

2.4 – Valeurs mobilières de placement :

	31/12/08		31/12/07	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Sicav monétaires	11 117	11 134	3 388	3 392
Billets de trésorerie	20 800	20 800	5 000	5 000
SOUS TOTAL	31 917	31 934	8 388	8 392
Intérêts courus	243			
TOTAL	32 160		8 388	

2.5 – Evolution des capitaux propres :

Situation nette au 31 décembre 2007	211 949
Bénéfice de l'exercice 2007	30 870
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	242 819
Distribution dividende exercice 2007	- 23 486
Acompte sur dividende exercice 2008	- 60 391
Provisions réglementées	1 923
Bénéfice exercice 2008	94 741
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	255 606

2.6 – Composition du capital social :

Le capital est composé de 6 768 335 actions de 16 euros nominal.

Un droit de vote est attribué à toutes les actions inscrites sous la forme nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

La société détient 1 19 288 actions Guyenne et Gascogne au 31 décembre 2008.

2.7 – Etat des provisions :

	Montant au 31/12/07	Fusion- absorption de filiales	Augmentation, dotations de l'exercice	Diminution, reprises de l'exercice	Montant au 31/12/08
Amortissements dérogatoires	5 944	-	2 070	147	7 867
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	5 944	0	2 070	147	7 867
Pour risques	1 148	-	161	135	1 174
Pour charges (engagements de retraite)	5 172	-	431	-	5 603
Pour charges (médailles du travail)	362	-	-	1	361
Pour impôts ⁽¹⁾	347	-	-	32	315
Pour impôts ⁽²⁾	88	-	-	19	69
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 117	0	592	187	7 522

(1) Impôt sur la plus-value de fusion des filiales absorbées en 2004.

(2) Impôt sur la plus-value relative aux immobilisations détruites lors de l'incendie du siège social en 2003.

Utilisation des provisions pour risques :

	Reprises de l'exercice	Charges comptabilisées en 2008	Provisions devenues sans objet
Litiges salariés	85	64	21
Contentieux	50	-	50
TOTAL GÉNÉRAL	135	64	71

2.8 – Etat des dettes :

	Degré de liquidité			
	Montant brut	Un an au plus	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 738	6 738	-	-
Emprunts et dettes financières divers	6 046	5 733	313	-
Fournisseurs et comptes rattachés	67 737	67 737	-	-
Dettes fiscales et sociales	18 744	18 744	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 781	2 781	-	-
Autres dettes diverses	2 751	2 751	-	-
Produits constatés d'avance	30	30	-	-
TOTAL DES DETTES	104 827	104 514	313	0

Postes du bilan où sont incluses des charges à payer	31/12/08	31/12/07
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	182	223
Fournisseurs et comptes rattachés	16 724	14 517
Dettes fiscales et sociales	10 846	9 488
Autres dettes diverses	1 956	3 027
TOTAL GÉNÉRAL	29 708	27 255

2.9 – Ventilation des ventes hors taxes par type d'activité :

	31/12/08	31/12/07
Hypermarchés	279 588	274 646
Supermarchés	239 277	222 960
Entrepôts (ventes en gros)	685	945
RECETTES BRUTES	519 550	498 551
Réductions sur ventes accordées	- 3 239	- 2 520
RECETTES NETTES	516 311	496 031

2.10 – Production vendue (biens et services) :

	31/12/08	31/12/07
Ventes de déchets	220	183
Commissions perçues	604	836
Loyers galeries marchandes	2 491	2 203
Produits divers	293	290
TOTAL PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 608	3 512

2.11 – Autres produits :

	31/12/08	31/12/07
Subvention d'exploitation	235	369
Produits de gestion courante	24	25
TOTAL	259	394

2.12 – Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges :

	31/12/08	31/12/07
Reprises de provisions d'exploitation	919	1 238
Transfert de charges	491	405
TOTAL	1 410	1 643

86

87

GUYENNE ET
GASCOGNE

2.13 – Profits sur exercices précédents :

	31/12/08	31/12/07
Avantages différés	61	-
Charges sociales (allègement « Fillon » 2006)	0	67
Dégrèvement taxe vidéogrammes	13	90
Dégrèvement taxe sur les imprimés publicitaires (2002 à 2005)	0	71
TOTAL	74	228

2.14 – Résultat financier :

Les produits financiers de participation correspondent au dividende reçu de :	31/12/08	31/12/07
Sogara	91 381	30 868

Sogara a versé, en 2008, un dividende majoré du fait de la distribution exceptionnelle reçue de Centros Comerciales Carrefour en décembre 2007.

2.15 – Résultat exceptionnel :

	31/12/08	31/12/07
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion ⁽¹⁾	23	173
Sur opérations en capital ⁽²⁾	35 594	484
Sur reprises de provisions et transferts de charges ⁽³⁾	197	72
TOTAL	35 814	729
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	149	38
Sur opérations en capital ⁽⁴⁾	33 204	412
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽⁵⁾	2 101	1 958
TOTAL	35 454	2 408
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	360	- 1 679

(1) dont dégrèvement d'impôt

(2) dont prix de cession d'immeubles

 dont prix de cession titres Société Nouvelle Sogara

(3) dont reprise sur amortissements dérogatoires liée aux constructions « gros œuvre »

(4) dont valeurs des immeubles cédés

 dont valeurs des titres Société Nouvelle Sogara

(5) dont dotation aux amortissements dérogatoires liée aux constructions « gros œuvre »

13 161

515 317

35 035 -

147 42

376 236

32 490 -

2 070 1 715

2.16 – Calcul de l'impôt sur les bénéfices :

	31/12/08		31/12/07	
	Résultat imposable	Impôt	Résultat imposable	impôt
Résultat courant comptable	95 210		33 297	
Réintégrations	3 918		7 099	
Déductions	- 5 910		- 5 544	
Dividende Sogara	- 91 381		- 30 868	
Quote-part de frais et charges sur dividende Sogara	4 569		1 543	
BASE IMPOSABLE SUR RÉSULTAT COURANT	6 406	2 046	5 527	1 833
Résultat exceptionnel	360		- 1 679	
Réintégrations	7		11	
Plus-value sur cession des titres Société Nouvelle Sogara	- 2 545		-	
Quote-part de frais et charges sur cession des titres Société Nouvelle Sogara	127		-	
BASE IMPOSABLE SUR RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 051	- 655	-1 668	-553
Réduction d'impôt dons aux œuvres		- 562		-532
TOTAL IS À PAYER		829		748

2.17 – Allègement de la dette future d'impôt :

Nature des différences temporaires	31/12/08	31/12/07
Abattement complémentaire sur stock	0	3 602
Contribution sociale de solidarité	832	799
Taxes grandes surfaces	1 482	1 471
TOTAL	2 314	5 872
Allègement de la dette future d'impôt	797	2 022

88

89

GUYENNE ET
GASCOGNE

3. Autres informations (en milliers d'euros)

3.1 – Engagements hors bilan :

	31/12/08	31/12/07
Engagements donnés :		
Engagements liés aux contrats de location	5 644	5 632
Engagements d'achats immobiliers	3 700	13 730
Cautions données	-	-
TOTAL	9 344	19 362
Droits individuels à la formation acquis par les salariés et non exercés à la clôture de l'exercice (en nombre d'heures)	145 992 heures	120 068 heures
Engagements reçus :		
Loyers de galeries marchandes à recevoir	10 648	10 432
Cautions reçues	185	185
TOTAL	10 833	10 617

3.2 – Comptes consolidés :

Guyenne et Gascogne présente des comptes consolidés.

3.3 – Postes du bilan concernant les sociétés du groupe :

	31/12/08	31/12/07
ACTIF :		
Participations	81 935	112 676
Clients	69	152
Autres créances	411	1
PASSIF :		
Emprunts et dettes financières divers	5 732	5 194
Fournisseurs	14	5

3.4 – Titres immobilisés :

	Nombre d'actions	Pourcentage détenu	Valeur brute	Valeur nette
Participations :				
Sogara SAS	800 553	50,00 %	58 067	58 067
Sogara France SAS	1	NS	0	0
Europa Discount Sud-Ouest	2 000	20,00 %	30	30
Gerflo SA	59 912	99,96 %	14 762	14 762
Somafre SA	2 997	99,90 %	3 845	3 845
Sacir SAS	4 800	100,00 %	3 513	3 513
Ets Quinzani SAS	2 500	100,00 %	1 718	1 718
TOTAL			81 935	81 935

Autres titres immobilisés :

Herrikoa	8 000	NS	20	20
Aquitaine création Investissement	150	NS	22	22
TOTAL			42	42

3.5 – Effectif au 31 décembre :

	31/12/08	31/12/07
Cadres	178	181
Agents de maîtrise et techniciens.	281	280
Employés et ouvriers	1 662	1 652
TOTAL	2 121	2 113

3.6 – Rémunérations des dirigeants :

En milliers d'euros	2008	2007
Les rémunérations versées aux membres du directoire et du conseil de surveillance s'élèvent à	848	813
Dont au titre des jetons de présence	72	24

90

91

GUYENNE ET
GASCOGNE

6. RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Chiffres en euros)

	2008	2007	2006	2005	2004
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	108 293 360	108 293 360	108 293 360	108 293 360	108 293 360
Nombre d'actions émises	6 768 335	6 768 335	6 768 335	6 768 335	6 768 335
Nominal de l'action	16	16	16	16	16
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES :					
Chiffre d'affaires hors taxes	516 311 491	496 031 168	482 512 596	461 331 905	450 567 690
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	110 742 944	45 475 461	36 032 614	39 061 100	49 539 007
Impôt sur les bénéfices	828 724	747 630	1 394 403	1 986 722	4 530 959
Résultat après impôt, amortissements et provisions	94 740 620	30 870 288	21 288 427	24 616 116	31 751 250
Montant des bénéfices distribués	(1) 86 634 688	23 689 172	21 658 672	17 936 088	16 920 837
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION :					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	16,24	6,61	5,12	5,48	6,65
Résultat après impôt, amortissements et provisions	14,00	4,56	3,15	3,64	4,69
Dividende versé à chaque action	(1) 12,80	3,50	3,20	2,65	2,50
PERSONNEL :					
Nombre de salariés	2 121	2 113	2 069	2 048	1 983
Montant de la masse salariale	43 500 765	41 055 880	39 251 762	37 061 333	36 028 580
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	15 378 788	14 306 657	12 563 176	13 628 250	12 815 340

(1) sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale

92

93

GUYENNE ET
GASCOGNE

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes annuels

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Guyenne et Gascogne SA, tels qu'ils sont présentés aux pages 76 à 90 et joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêt de ses comptes, la Société Guyenne et Gascogne SA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et charges, dont :

- actifs immobilisés incorporels : la note 1.2. de l'annexe expose les modalités de calcul de la dépréciation éventuelle ;
- titres de participation et actions propres tels que mentionnés à la note 1.4. Immobilisations financières de l'annexe ;
- valorisation des stocks tels que décrits dans la note 1.5 de l'annexe ;

- estimation des ristournes et avoirs à recevoir des fournisseurs figurant à la note 2.3 de l'annexe ;
- provision pour engagements de retraite et avantages au personnel : les hypothèses retenues et modalités de calcul sont exposées à la note 1.7 de l'annexe.

Pour l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies et des informations données dans les notes annexes ; nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, la comparaison avec les périodes précédentes ainsi que la documentation disponible et nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Mérignac, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIGEOR
Michel CHARPENTIER
Associé

AUDIAL Expertise & Conseil
Michel BOUILLY
Associé

94

95

GUYENNE ET
GASCOGNE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions et engagements réglementés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et des engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Personnes concernées :

Monsieur Christian BEAU, membre du conseil de surveillance
Monsieur Vincent HOLLARD, membre du conseil de surveillance, Monsieur Bertrand de MONTESQUIOU, membre du directoire

Nature et objet :

La Société Guyenne et Gascogne SA a racheté les 11 actions de la Société Sogara SAS détenues par les personnes ci-dessus, lui permettant ainsi de contrôler exactement 50 % du capital de Sogara.

Modalités :

Le prix de l'action Sogara SAS a été évalué à 756 euros sur la base des comptes au 31 décembre 2007. Le prix global d'achat de ces actions par Guyenne et Gascogne SA ressort donc :

Christian BEAU :	5 actions à 756 euros =	3 780 euros
Vincent HOLLARD :	1 action à 756 euros =	756 euros
Bertrand de MONTESQUIOU :	5 actions à 756 euros =	3 780 euros
	Soit un total de	<u>8 316 euros</u>

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 28 août 2008.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Personnes concernées :

Les membres du directoire, Messieurs Bertrand de MONTESQUIOU, Jean BOUTSOQUE et Marc LEGUILLETTE.

Nature et objet :

Engagement de verser une indemnité de départ au profit des membres du directoire lors de la cessation du mandat ouvrant droit à pension de retraite.

Modalités :

Chaque membre du directoire recevra de votre société une indemnité de départ lors de la cessation du mandat ouvrant droit à pension de retraite.

Cette indemnité est fixée à 0,5 mois de la précédente rémunération annuelle du mandat par année de présence dans la société, dans une limite fixée à un an de rémunération.

Le versement de cette indemnité est subordonné à la réalisation d'un critère de performance basé sur l'évolution du bénéfice net consolidé.

Cette convention autorisée par votre conseil de surveillance du 19 septembre 2006 a été complétée par votre conseil de surveillance du 8 janvier 2009 conformément aux textes récents nécessitant la fixation d'un critère de performance.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Personnes concernées :

Madame Emmeline D'AUDIFFRET-PASQUIER, Monsieur Bertrand de MONTESQUIOU, Monsieur Vincent HOLLARD
Monsieur Marc LEGUILLETTE

Nature et objet :

Cession des titres de participations détenus par Guyenne et Gascogne SA dans Société Nouvelle Sogara à la filiale Sogara SAS.

Modalités :

La Société Guyenne et Gascogne SA a cédé le 21 juillet 2008 à Sogara SAS, les 35 360 actions qu'elle détenait de Société Nouvelle Sogara au prix unitaire de 990,80 euros soit un montant total de 35 034 688 euros.

Ces actions figuraient dans les comptes de la Société Guyenne et Gascogne SA pour une valeur comptable de 32 489 432 euros.

Cette opération a été évoquée au cours des réunions du conseil de surveillance de la société, mais n'a pas suivi la procédure d'autorisation par omission.

Fait à Mégnac, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIGEOR

Michel CHARPENTIER

Associé

AUDIAL Expertise & Conseil

Michel BOUILLY

Associé

96

97

GUYENNE ET
GASCOGNE

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur la réduction du capital par annulation d'actions proposée à l'assemblée

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Guyenne et Gascogne SA et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, alinéa 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée étaient régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 5 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, alinéa 4, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de deux ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 5 % de son capital les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Mérignac, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIGEOR
Michel CHARPENTIER
Associé

AUDIAL Expertise & Conseil
Michel BOUILLY
Associé

RÉSOLUTIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution (approbation des comptes sociaux de l'exercice)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance, du rapport de la Présidente du conseil de surveillance et des rapports des commissaires aux comptes, approuve :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice de 94 740 620 €,
- les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve spécialement le montant global (mentionné dans le rapport du directoire) des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (bilan, compte de résultat et annexe consolidés), tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice de 31 775 000 €,
- les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (approbation des conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, déclare approuver les dites conventions.

Quatrième résolution (approbation d'un engagement réglementé pris au bénéfice du Président du directoire)

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'assemblée générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Bertrand de Montesquiou, Président du directoire, correspondant à une indemnité de départ en retraite susceptible d'être due à raison de la cessation de ses fonctions. Cette indemnité s'élève à 0,5 mois de la précédente rémunération annuelle du mandat par année de présence, dans une limite fixée à un an de rémunération, sous réserve de satisfaire au critère de performance fixé et contrôlé par le conseil de surveillance.

Cinquième résolution (approbation d'un engagement réglementé pris au bénéfice d'un membre du directoire)

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'assemblée générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur

Jean Boutsoque, Directeur Général, correspondant à une indemnité de départ en retraite susceptible d'être due à raison de la cessation de ses fonctions. Cette indemnité s'élève à 0,5 mois de la précédente rémunération annuelle du mandat par année de présence, dans une limite fixée à un an de rémunération, sous réserve de satisfaire au critère de performance fixé et contrôlé par le conseil de surveillance.

Sixième résolution (approbation d'un engagement réglementé pris au bénéfice d'un membre du directoire)

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'assemblée générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Marc Léguillette, Secrétaire Général, correspondant à une indemnité de départ en retraite susceptible d'être due à raison de la cessation de ses fonctions. Cette indemnité s'élève à 0,5 mois de la précédente rémunération annuelle du mandat par année de présence, dans une limite fixée à un an de rémunération, sous réserve de satisfaire au critère de performance fixé et contrôlé par le conseil de surveillance.

Septième résolution (affectation du résultat)

L'assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice proposée par le directoire :

Bénéfice de l'exercice	94 740 620
Report à nouveau antérieur	- 32 124 000
Montant à répartir	62 616 620
Dividende (6 768 335 x 12,80 €)	86 634 688
- acompte sur dividende de 9 euros (6 768 335 x 9 €)	- 60 915 015
6 768 335 x 3,80 €	25 719 673
Autres réserves	10 000 000
Report à nouveau	26 896 947

Conformément à la décision du directoire en date du 20 mai 2008, il a déjà été versé un acompte sur dividende de 9 € par action. Le solde du dividende s'élève à 3,80 € pour chacune des 6 768 335 actions existant au 31 décembre 2008, ce dividende sera payable le 29 mai 2009. L'intégralité du montant distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison des actions auto-détenues lors de la mise en paiement seront affectées au « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :

	2007	2006	2005
Nombre d'actions rémunérées	6 768 335	6 768 335	6 768 335
Nominal	16,00 €	16,00 €	16,00 €
Dividende net	3,50 €	3,20 €	2,65 €

Huitième résolution (Autorisation d'achat de ses propres actions par la société)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 338 416 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au directoire par l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 90 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 30 457 440 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution (Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant en la forme extraordinaire, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

1. donne au directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 5 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédents, les actions que la société pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. fixe à 24 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 20 mai 2011, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. donne tous pouvoirs au directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Dixième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire pour effectuer toutes formalités de dépôt et publication.

100

101

GUYENNE ET
GASCOGNE

ATTESTATION

DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance :

- que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Fait à Bayonne, le 23 avril 2009

Marc LEGUILLETTE
Membre du directoire